BULLETIN

DU

GROUPE DES EXPERTS

Coll. Fondation Jean-Jaurès

N° 2

JUILLET 1973

BULLETIN
DU
GROUPE DES EXPERTS

Coll. Fondation Jean-Jaurès

N° 2 JUILLET 1973

S O M M A I R E

1. LIBERTES

1.1. Les prisons et la situation postcarcérale (7 Juin 1973)

2. CULTURE

2.1. Etat actuel des moyens du Ministère des Affaires Culturelles dans le domaine culturel (20 Juin 1973)

3. ECONOMIE NATIONALE

3.1. L'inflation en R.F.A. et en France (20 Juin 1973)

4. AFFAIRES EXTERIEURES

4.1. Le nécfascisme italien (7 Juin 1973)
4.2. Le point sur la position européenne du P.S.(20 Juin 1973)
4.3. Calendrier des rencontres internationales (5 Juillet 1973)
4.4. Les entretiens BREJNEV-NIXON (5 Juillet 1973)
4.5. Helsinki (note d'actualité, 5 Juillet 1973)
4.6. La situation en Argentine (5 Juillet 1973)
4.7. L'U.R.S.S. et l'Europe (nouveau texte, 5 Juillet 1973)

5. CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

5.1. Situation des riverains d'aéroport (5 Juillet 1973)

*****

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

GROUPE DES EXPERTS

7 Juin 1973

PRE-RAPPORT SUR LE PROBLEME DES PRISONS

et

DE LA SITUATION POST-CARCERALE

Par Colette PIAT

Peu de temps après la révolte de CLAIRVEAUX, nous avions établi un rapport qui a fait l'objet d'un article dans le journal L'"UNITE" en date du 9 juin 1972.

Ce premier rapport soulignait combien les conditions de vie en prison étaient contraires aux droits les plus élémentaires de la personne humaine :

- absence de chauffage dans de nombreux établissements
- conditions d'hygiène effroyables
- nourriture infecte
- brimades continuelles
- soins médicaux : inexistants
- prétoire et mitard: scandale au milieu des scandales

Depuis ce premier rapport, que s'est-il passé ?

Les personnes chargées de la réforme sont exactement les mêmes que celles qui ont été à l'origine des abus les plus criants: le rapport SCHMELK avait amené l'ouverture d'une information judiciaire à la suite des sévices graves (contentions punitives) que la Commission d'Enquêtes ne pouvait pas manquer de constater; en fait , cette information s'est terminée par un non-lieu en faveur des membres de l'administration pénitenciaire qui étaient à l'origine d'excès notoirement connus. Mieux: ils sont montés en grade...

Il ne faut donc pas s'étonner si de nouvelles révoltes éclatent d'ici peu de temps .

L'opinion publique, jusqu'à présent, n'a pas été sensibilisée par ces problèmes; elle a tort: il s'agit d'un problème aussi grave que celui des travailleurs immigrés; il suffit d'examiner le niveau social des détenus pour s'apercevoir que la quasi-totalité de ceux-ci est d'origine sociale extrêmement modeste et que la société fabrique elle-même les délinquants qu'elle rejette aujourd'hui .

.../

Fondation Jean Jaurès

En outre, on ne peut pas prétendre donner des leçons d'humanité à quiconque si l'on admet ce qui se passe actuellement dans les prisons.

Ce problème est lié à celui de la société répressive en général; il suffit de citer, à ce sujet, l'exemple des objecteurs de conscience qui après avoir effectué des années de forteresse, sont conduits à la caserne dans des conditions de brutalité incroyables .

Les suicides sont d'ailleurs bien plus nombreux qu'on ne le croit, notamment parmi les jeunes qui ont du mal à comprendre la cruauté du monde qu'on veut leur imposer .

En ce qui concerne la situation post-carcérale, elle peut se résumer par la formule lapidaire employée par le Syndicat de la Magistrature: "après la prison, c'est encore la prison".

La libération, loin de marquer la fin de la peine, spécialement lorsque celle-ci est courte, constitue bien souvent le véritable commencement d'un chemin de croix; un ancien détenu ne trouve pas de travail.

De surcroît, l'interdiction de séjour qui accompagne très souvent les condamnations, interdit au détenu de retrouver son milieu familial d'origine, ce qui aggrave une situation déjà catastrophique .

Nous avons le devoir d'intervenir officiellement auprès des pouvoirs publics et de l'opinion; si nous ne le faisons pas, nous devenons obligatoirement les complices du système actuel .

-:-:-:-:-

GROUPE DES EXPERTS Le 20 juin 1973

I

MOYENS D'INTERVENTION DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

I - UNE SITUATION CONFUSE

Personne n'a, semble-t-il aujourd'hui une vue claire des moyens d'intervention du Ministère des Affaires Culturelles et encore moins de l'aide totale de l'Etat à la culture - on verra qu'il faut distinguer les deux. Tel est l'avis des journalistes spécialisés (ils sont rares !), des membres des Commissions qui assistent le Ministre, et, bien sûr des "bénéficiaires" de cette aide.

Les raisons de cette situation sont nombreuses ; elles tiennent aux hommes et aux structures. Je les indiquerai brièvement :

a) Création très récente du Ministère des Affaires Culturelles (1959), qui en fait un "petit" ministère.

b) Gestion fort peu comptable de son premier titulaire, André MALRAUX (1959-1969).

c) Initiatives intempestives du nouveau titulaire, Maurice DRUON, qui provoquent le départ anticipé de Jacques RIGAUD, directeur de cabinet et probablement l'un des rares hommes à avoir une vision assez globale des choses.

d) Mauvaises habitudes dans la répartition des crédits et dans l'information sur cette répartition : les spécialistes considèrent comme peu probants les chiffres officiels. Ariane MNOUCHKINE a exprimé le sentiment général dans une récente conférence de presse en disant : "Les chiffres publiés correspondent rarement à la réalité." (Le Monde, 3 avril 73). Il n'y eut aucun démenti du Ministère.

e) Enfin et surtout la part la plus importante des activités culturelles échappe au Ministère qui porte ce nom ; pour ne citer que les plus gros secteurs :

- l'O.R.T.F. : rattachée au Premier Ministre.
- l'Enseignement artistique et les Bibliothèques : dépendent de l'Education Nationale.
- Les manifestations et établissements culturels de l'étranger : dépendent des Affaires Etrangères.
- les colonies de vacances et les associations de jeunesse et de culture : rattachées au Secretariat à la Jeunesse et aux Sports.

En outre la plupart des autres ministères ont compétence sur un secteur culturel : le livre par exemple dépend de sept ministères.

Ces préliminaires pour dire deux choses :

1) que ce rapport ne peut être qu'exploratoire et fondé sur des chiffres sujets à caution ;
2) que le seul fait de clarifier cette situation et de mettre en lumière l'abérration du découpage des secteurs entre divers ministères serait en soi un acte politique, qui esquisserait un autre type d'intervention de l'Etat en ce domaine.

./.

II - LE BUDGET DES AFFAIRES CULTURELLES (1973)

1 - L'enveloppe :

1075 millions de francs, soit 0,50 % du budget de la nation (contre 0,37 % en 1965) : avec la Justice, l'un des plus pauvres ministères, face à l'Education Nationale et à la Défense (17 %).

A noter que :

- de source officielle (Vie culturelle et pouvoirs publics, la Documentation Française, 1972, P.22), les dépenses du Ministère des Affaires Culturelles ne représenteraient que 35 % des dépenses totales de l'Etat en faveur de la culture ; ce qui a souvent fait dire à Jacques DUHAMEL que la campagne du 1 % était sympathique, mais sans objet ;

- l'Etat n'a pas le monopole de l'aide à la culture : si les divers ministères fournissent 58 % des ressources, les Communes en fournissent 28 %, les Départements 2,9 %, les Comités d'entreprise 3,1 %. Je n'ai trouvé aucun chiffre sur la contribution du mécénat privé.

2 - La répartition :

Il n'est pas possible, pour les raisons indiquées plus haut, de donner une répartition claire des différents secteurs. Ajoutons que les publications ministérielles ont une fâcheuse tendance à préférer les pourcentages -toujours en augmentation !- à un classement par postes. Pourtant quelques constantes apparaissent :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 642 millions de francs (environ 60 %) et sont considérées par la Commission des Affaires Culturelles du Parlement comme insuffisantes. Les dépenses d'équipement se montent à 423 millions de francs.

Les plus gros postes sont :
- Protection et conservation du patrimoine (au sens large) : 57 % des crédits d'équipement, notamment 150 millions de francs pour la restauration du patrimoine architectural.
- Autorisation du programme du Centre Beaubourg : 160 millions de francs, dont 100 à la charge des Affaires Culturelles.
- Réunion des Théâtres lyriques nationaux (opéra, opéra comique) : 67 millions de francs.
- enfin, l'ensemble des théâtres reçoit environ 85 millions de francs mais avec des disparités choquantes (cf. article de l'Express 9-15 avril 73).

Au total le gros des crédits est drainé soit par la gestion de ce qui existe (fonctionnement, conservation) soit par des opérations de prestige : Comédie Française, Théâtre National de Chaillot (Jack Lang) et surtout Opéra et Centre Beaubourg. Il ne reste presque rien pour l'aide aux petites compagnies et encore moins pour des opérations ponctuelles menées au niveau du quartier ou du village. Là est bien le vice de cette répartition.

./.

1 - Au niveau du Ministère :

- Les directions :

Réorganisé par Jacques DUHAMEL, le Ministère comprend huit grandes directions : Architecture ; Archives ; Musées ; Musique et Danse ; Théâtre, Maisons de la Culture et Lettres (les trois ensemble) ; etc. En outre deux organismes lui sont rattachés, mais ont un statut particulier :

-le Fonds d'Intervention Culturelle (F.I.C.)
- le Centre National de la Cinématographie (C.N.C).

- Les commissions :

Afin de mieux régler la répartition des crédits, chaque grande direction réunit une commission, composée de fonctionnaires et de représentants des intéressés. Ainsi, pour le théâtre, le "1 %"; etc. Les propositions de ces commissions sont généralement entérinées. Mais plusieurs faits obèrent le travail de ces commissions :

- La rareté d'organisations démocratiques représentatives dans les milieux culturels permet au Ministre de choisir des individualités éminentes, mais qui n'ont pas forcément une vision politique.

- La pénurie des moyens fausse le débat de la commission.

- Enfin la "fermeture" du régime, concrétisée par le départ de CHABAN-DELMAS, aggravée par l'arrivée de DRUON, a amené des personnalités de gauche à démissionner, ainsi à la Commission Théâtre que Bernard DORT et d'autres ont quittée avec fracas, il y a deux mois.

- L'écholon régional et départemental :

Il est remarquable que ce Ministère ne soit pas encore doté de directions régionales et départementales pour l'ensemble des secteurs gérés. Un effort est fait depuis 1971 pour transformer les "correspondants permanents" en directions, mais seule l'Architecture a achevé la mise en place de ce réseau. A ce sujet se pose d'ailleurs tout le problème "centralisation/décentralisation", et il est dommage que ce Ministère ne puisse nous fournir l'occasion d'une enquête qui éclairerait peut-être cette question.

-A part : le Centre National de la Cinématographie :

"Le compte de soutien financier de l' Etat à l'industrie cinématographique" est un compte spécial de l'Etat, géré par le C.N.C. ; il s'est élevé à 130 millions en 1972, provenant de diverses taxes et remboursements. Il distribue l'aide essentiellement aux deux secteurs suivants : production et exploitation. La commission parlementaire s'inquiète de la crise du cinéma et, outre des subventions plus importantes, propose des allègements fiscaux (suppression du droit de timbre pour les places entre six et dix francs) et une révision des relations entre le cinéma et l'O.R.T.F. accusée de sous-payer les services rendus.

2 - Coordination interministérielle :

La dispersion actuelle a ému tout de même les responsables.

./.

Deux types d'organisme ont été créés récemment pour y remédier :

- Le Conseil du Développement Culturel (crée en septembre 1971) : il devait veiller, au niveau interministériel, à l'application des recommandations du VIème Plan en matière culturelle ; il était composé de façon très libérale (certains de nos amis y jouaient un rôle important) et présidé par Pierre EMMANUEL. Après deux ans de travaux qui n'ont jamais pu aboutir, et à la suite de l'arrivée de DRUON (leit-motiv), il est au bord de la dislocation.

- Le Fonds d'Intervention Culturelle (créé en juin 1970) : il, lui, un bilan plus positif ; il est placé sous l'autorité du Premier Ministre, mais son budget reste contrôlé par les Affaires Culturelles.

Sa vocation est d'amorcer des opérations interministérielles et de co-financer des actions expérimentales. Son intervention est obligatoirement temporaire (un à deux ans) et limitée (maximum : 50 % de la dépense). Enfin, il ne participe qu'à des opérations de fonctionnement, laissant au F.I.A.T. et à la D.A.T.A.R. les opérations d'équipement. Son budget est, cette année, de quatorze millions de francs.
A noter qu'en 1972 seulement sept millions de francs sur douze ont été utilisés.

Il a participé l'an passé à des opérations du type suivant :
- Initiation des enfants à la musique, au théâtre, etc.
- Intégration des arts dans les villes nouvelles telles qu'Evry et Elancourt.
- Environnement : coexistence des traditions populaires et des nouveaux supports audio-visuels.

CONCLUSIONS PROVISOIRES

On est frappé par la difficulté qu'il y a à avoir des chiffres précis : cela tient à l'incohérence d'une politique qui crée un Ministère des Affaires Culturelles et, quatorze ans après, n'à pas pas réussi à regrouper sous sa tutelle la moitié des services concernés. Mais c'est aussi la conséquence d'une répartition des crédits qui n'est pas toujours fondée sur des critères avouables. Il faut imaginer ce qu'une telle pratique peut entraîner de gaspillages à tous les niveaux : l'échelon départemental voit notamment se juxtaposer les actions culturelles entreprises par les différents ministères.

Face à cette situation, une attitude "poujadiste" est insuffisante ; davantage de crédits soulagerait des injustices flagrantes, mais ne règlerait pas le fond du problème. Le premier objectif que doit se fixer le P.S. est de chercher à savoir : il faut dresser un inventaire de toutes les aides, des critères de répartition, ainsi que des incohérences dans le fonctionnement des services ministériels. Une telle enquête, menée par une équipe et en collaboration avec les municipalités socialistes, mettrait fin au monopole de l'information ; elle permettrait dans un deuxième temps de définir un autre profil du Ministère et un autre type d'intervention de l'Etat dans ce domaine. Alors pourrait être lancée une "opération culture" dans les municipalités socialistes, afin de rivaliser, sur ce terrain, aussi, avec le P.C.

Groupe des Experts 20 Juin 1973

L'INFLATION EN RFA et en FRANCE

Dans quelle mesure la politique allemande pourrait inspirer le gouvernement Français ?

I. Les conjonctures nationales comportent des différences.

Au delà du phénomène de hausse des prix commun aux 2 pays, les conjonctures nationales ne se recouvrent pas parfaitement. En effet, tandis que les investissements progressent à un rythme très élevé en R.F.A., ils restent très modestes dans notre pays, après la grande période de rattrapage des années 1969-70. C'est ainsi que l'investissement productif augmente, cette année, de 7% en France, contre 14% en RFA.

D'autre part, et paradoxalement avec le fait précédent, l'épargne s'est sensiblement ralentie en Allemagne. Elle continue à progresser fortement en France.

II. Rappel des mesures allemandes.

- Taxe de 11% sur les investissements.
- Surtaxe de 10% sur 1 million de contribuables percevant un salaire mensuel brut supérieur à 7.250 F.
- Suppression pendant 1 an des avantages fiscaux dont jouissent les propriétaires d'appartements.
- Suppression de l'amortissement dégressif
- Réduction de 10% des dépenses publiques affectées au devaloppement régional.
- Réduction de 4,5 milliards de marks de l'endettement de l'Etat fédéral et des Laender.
- Relèvement du taux de l'escompte et poursuite de la politique d'argent cher.
- Gel sans intérêt auprès de la Bundesbank des sommes ainsi prélevées.
- Emprunt national.

III. Effets attendus de ces mesures.

Peu d'effets immédiats sont attendus susceptibles de modifier la conjoncture allemande en 1973.

Par contre, pour l'année prochaine, les experts s'accordent généralement à prévoir que ces mesures seront relativement efficaces.

../

Coll. Fondation Jean Jaurès

La Banque Centrale d'Allemagne Fédérale, qui n'est pas toujours d'accord avec le Gouvernement, estime que ces mesures commencent à avoir des effets dans le sens d'un freinage modéré de l'expansion.

Il faut ajouter à ces mesures l'influence nettement déflationniste d'une réévaluation du mark par rapport au dollar qui atteint près de 40% depuis 1969, et 30% en moyenne pondérée à l'égard de la Lire, de la Livre et du Franc notamment. La récente chute du dollar joue dans le même sens.

Dans l'ensemble, ces mesures constituent un dispositif assez massif et cohérent qui, dans le contexte allemand, paraît finalement assez modéré et raisonnable, alors qu'il serait jugé d'une brutalité sans précédent dans le contexte français.

IV. Les mesures actuellement en vigueur en France.

- Contrôle des prix relativement rigide sous la forme d'une " programmation annuelle ".

- Encadrement déguisé du crédit par le dispositif des réserves obligatoires et des diverses contraintes imposées aux banques.

- Equilibre budgétaire formel, ne tenant aucun compte de la situation financière des collectivités locales.

On est très loin, dans l'esprit, comme dans la pratique, des mesures allemandes, la politique française se caractérisant à la fois par un dirigisme assez tâtillon et finalement par son inefficacité. La contrôle des prix ne maîtrise ni les services, ni les produits alimentaires.

- La politique du crédit ne gêne plus les entreprises.

- L'équilibre budgétaire, qui se fait aux dépens des équipements collectifs, n'empêche pas la hausse des prix.

V. Perpectives de la politique française.

a) - Ce que le gouvernement semble vouloir faire

- Le Ministre des Finances a récemment confirmé qu'il n'y aurait pas de plan de stabilisation, et qu'il ne transposerait pas les mesures allemandes.

S'il est envisagé de frapper plus sévèrement les hauts salaires, cette mesure n'a aucun caractère conjoncturel et ne frappera que des revenus exceptionnellement élevés (supérieurs à 20.000 francs, par mois, semble-t-il).Il faut noter, en outre, la très grande réticence, voire l'inaptitude des autorités françaises à pratiquer une politique fiscale de nature conjoncturelle.

- Le report de certaines hausses de tarifs publics (RATP) et la reconduction de la suspension de la TVA sur la viande au-delà du 1er Juillet n'agissent nullement sur les causes et illustrent le retour à une politique de l'indice pure et simple.

- Le gouvernement s'est dessaisi de certains instruments de régulation conjoncturelle, comme le crédit à la consommation(en raison du développement des prêts personnels).

../

- Il semble attendre que les mesures allemandes conjuguées avec un certain ralentissement de la conjoncture internationale, avec la dévaluation permanente du dollar etc... contribuent à ralentir l'inflation nationale.

b) - Ce que le gouvernement pourrait faire :

Les contradictions de sa politique sont telles que la seule ressource qui lui reste serait de freiner franchement la croissance pour obtenir une décélération des prix. Pour des raisons politiques (climat préélectoral), il s'y refuse. L'inflation continuera.

Tout au plus, pourrait-il envisager de faire des concessions au gouvernement allemand sur le désir de celui-ci de procéder à des allègements conjoncturels du tarif extérieur commun (Conseil des Ministres à Bruxelles, la semaine prochaine).

Il ne peut envisager en aucune manière de freiner les investissements, alors qu'ils sont modestes et que le C.N.P.F. demande au contraire des mesures de relance.

Il ne peut guère agir sur la consommation, qui n'est pas excessive. Toutefois s'il s'y trouvait contraint, une majoration conjoncturelle de l'impôt sur le revenu pourrait être envisagée. Au contraire, les avantages exorbitants conférés à certaines formes d'épargne pourraient être réduits : cet objectif de justice salutaire risque cependant, dans un premier temps, d'accroître la consommation.

Il ne poussera pas la paradoxe jusqu'à envisager, comme M. Nixon, de freine les exportations !

Une coordination européenne plus poussée sera recherchée, mais bien tardivement et bien timidement (le Gouvernement serait notamment assez heureux d'obtenir la caution allemande pour ne pas engager les crédits du Fac 1973).

CONCLUSION

Les causes de l'inflation occidentale sont éminemment structurelles; les politiques conjoncturelles sont impuissantes et inadaptées. Comme l'a déclaré le Gouverneur de la B.R.I. : " des groupes d'intérêts privés très puissants parviennent à agir pour que toute politique conjoncturelle de lutte contre la hausse des prix perde toute efficacité."

Coll. Fondation Jean Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

GROUPE DES EXPERTS

7 juin 1973.

LE NEO-FASCISME ITALIEN

Avril 1973. Dans le train Milan-Gênes, un jeune fasciste est découvert pendant qu'il posait une bombe à retardement. Quelques jours après, on se rendra compte que tout avait été prévu pour que les responsabilités tombent sur le groupe d'extrême-gauche Lotta continua.

Une semaine plus tard à Milan, pendant une manifestation du M.S.I. néo-fasciste (Mouvement social italien) interdite par les autorités, les fascistes jettent plusieurs grenades contre la police. Un agent est tué. Deux jeunes "squadristi" arrêtés accusent comme organisateurs des responsables du M.S.I.

Toujours en Avril, à Rome, la maison du dirigeant local du M.S.I. brûle. Ses deux fils y trouvent la mort. A l'étage supérieur, on retrouve un billet. Deux mots : justice prolétarienne. Deux jeunes extrémistes de gauche sont incriminés sur la base d'un témoignage assez vague et douteux, selon une procèdure que depuis Valpreda les Italiens ont appris à connaître. Par contre, une femme responsable de la section locale M.S.I. accuse assez précisément un autre fasciste, un de la tendance "dure".

"

Ces événements auxquels on pourrait joindre le dernier attentat mené contre le ministre de l'Intérieur, permettent de comprendre le niveau qu'a atteint la provocation fasciste en Italie. Ils ne sont que les derniers d'une longue série qui, à partir de 1969, a marqué la reprise d'une sérieuse "poussée à droite".

Le fascisme de Mussolini était né comme parti unificateur de la petite bourgeoisie quand l'aile réactionnaire de celle-ci, après l'échec du grand mouvement révolutionnaire des années 1920-21, avait rompu son alliance avec le prolétariat. Des officiers vétérans de la guerre, des commerçants, des agriculteurs étaient ses composantes. Les cadres dirigeants étaient formés d'ex-socialistes (Mussolini), d'ex-syndicalistes révolutionnaires, de nationalistes arditi. La petite bourgeoisie qui n'avait pas réussi à arriver au pouvoir avant la guerre de 1915-18, effravée par le mouvement prolétarien, ralliait le camp de la réaction capitaliste. Sans entrer dans l'analyse de fond de la nature réelle du fascisme, on peut néanmoins avancer qu'il y a eu, à l'origine, deux aspects dans le fascisme, l'un révolutionnaire et "populiste" l'autre réactionnaire au service des oligopoles. Si les heurts furent parfois assez durs (en Allemagne, ce sera la nuit des longs couteaux), la deuxième tendance finit par s'imposer, si bien qu'après quelques années, même au niveau des cadres, le parti fut bouleversé, les ex-officiers, les squadristi, étaient désormais remplacés par des fils d'industriels et de grands propriétaires terriens. Le fascisme était devenu un régime militariste et policier au service des intérêts conservateurs qui liquidèrent politiquement Mussolini lorsqu'ils jugèrent le temps venu de renverser les alliances en 1943.

.../...

Coll. Fondation Res Publica

Après la fin de la guerre, une loi interdit la reconstitution d'un mouvement fasciste.

oOo

Cela n'empêcha pas la naissance du M.S.I., en référence explicite au parti fasciste mais qui, il y a jusqu'à 4 ou 5 ans, resta un élément très secondaire dans la stratégie du grand capitalisme italien, bien qu'ayant une importance électorale constante (5%). Dans beaucoup de centres du Mezzogiorno où la tradition de la résistance est moins vivante qu'au nord et où les concentrations ouvrières sont moins importantes, sa présence électorale atteignit souvent des pourcentages de 8 à 12% (Naples). Le moment le plus significatif se situe sans doute en 1960 quand l'alliance centriste se disloqua. La démocratie chrétienne essaya de former un gouvernement avec l'appui du M.S.I. Aventure terminée par les troubles qui accompagnèrent en juillet 1960 l'annonce de la tenue d'un congrès du M.S.I. à Gênes. Le congrès n'eut pas lieu, le gouvernement tomba, laissant la place à une coalition de centre gauche (démocratie chrétienne-P.S.I.) sur des perspectives réformistes. Le M.S.I. revient à sa petite vie, déchiré par des luttes entre les "modérés" qui tenaient le secrétariat avec Michelini, et les "durs" de Almirante et Cardonna. Une frange activiste d'hommes de mains et de nostalgiques irréductibles en formant en quelque sorte l'extrême droite. Mais il n'y avait pas de programme politique autonome capable de rassembler des hommes face aux perspectives réformistes qui paraissaient gagner du terrain.

1968 marqua une crise profonde au sein du M.S.I. Les jeunes fascistes furent désorientés. Plusieurs figurèrent parmi les étudiants romains sur les barricades. Mais un mois après les "squadracce" de Cardonna venues reprendre leur ancien bastion de la ville universitaire furent mis en fuite. Seule l'arrivée de la police les libéra de la Faculté de Droit où ils étaient assiégés par des milliers d'étudiants.

Trois signes datent le tournant de la nouvelle lancée du M.S.I.

- l'accession d'Almirante au poste de secrétaire
- l'entrée dans le Parti du groupe lié à la Grèce, Ordine nuovo de Pino Rauti
- l'organisation par Rauti d'un voyage en Grèce de 42 squadristi qui seront les chefs de file de la provocation.

Pour comprendre la signification de la stratégie néo-fasciste, ses perspectives, sa réelle importance, il convient de la replacer dans le contexte de l'actuelle situation italienne.

oOo

Il y a d'abord la position stratégique de l'Italie dans le bassin méditerranéen où la tension est si explosive (conflit israélo-arabe) et où l'Espagne, la Grèce, la Turquie constituent les bastions de l'impérialisme américain, qui d'ailleurs y tient en permanence sa VIIe flotte, tandis que les soviétiques y renforcent la leur.

En deuxième lieu, il y a les disparités du développement économique italien : une économie de type industriel contemporain et des zones de sous-développement.

.../...

La classe ouvrière italienne concentrée dans les grandes usines du Nord y trouve de considérables possibilités d'organisation. L'émigration se produisant à l'intérieur même du pays, du Sud vers le Nord, les ouvriers immigrés dans le Nord n'y sont pas considérés comme étrangers, de sorte que l'intégration du prolétariat immigré à la classe ouvrière du pays qui, ailleurs en Europe présente de grosses difficultés, est en Italie une réalité.

La combativité de la classe ouvrière italienne rend particulièrement importante l'étude des réactions du grand patronat. En simplifiant beaucoup, on peut distinguer deux grandes tendances patronales :

La première vise à faire de l'Italie une société industrielle de type occidental, tendance européiste, disposée à laisser à la classe ouvrière et à ses partis une certaine marge de pouvoir. Ainsi Agnelli et Pirelli favorables à une ouverture politique intérieure et extérieure (contrats avec l'U.R.S.S., reconnaissance de la Chine, etc).

La seconde est composée par les grands groupes multinationaux liés aux Etats-Unis et au dollar. Exemple Monti, pétrolier au service des sept soeurs (les 7 grosses firmes pétrolières multinationales) déjà accusées plusieurs fois de collusion avec la Maffia sicilienne. Monti est en outre propriétaire d'une importante chaine de quotidiens, très à droite et philo-fascistes (Il giornale d'Italia à Rome, Il resto del Carlino à Bologne, etc).

L'ingérence américaine dans le monde politique a été souvent dénoncée. On en a parlé à propos de la création du parti social-démocrate par scission du P.S.I.

La C.I.A. a une action directe par le K.I.P. (services secrets grecs) et les hommes de Kosta Plevris, homme de confiance des colonels d'Athènes. Les liaisons du M.S.I. avec ces groupes ne sont pas douteuses au point qu'il n'est pas possible de comprendre le danger que représente le M.S.I. si on ne l'envisage pas comme un anneau d'une politique de certains des milieux américains qui dépassent le seul M.S.I. en Italie et seule Italie en Europe méditerranéenne.

Exemplaire est l'usage que la réaction italienne dans sa totalité a su faire des progrès électoraux du M.S.I. en 1972, pour donner un très fort tournant autoritaire à sa politique. Les votes néo-fascistes ont aidé Leone à devenir président de la République et le gouvernement Andreotti s'est plusieurs fois servi de leur appui. Le printemps passé, un amical débat télévisé Andreotti-Almirante a justifié les jugements flatteurs d'un parlementaire proche d'Andreotti.

La magistrature italienne a connu après 1969 une épuration de ses éléments trop favorables à la gauche ou trop indépendants. Plusieurs enquêtes "délicates" ont été enlevées à des magistrats qui n'inspiraient pas confiance. Aux élections d'il y a un an à l'organe dirigeant de la magistrature -grâce à un système électoral injuste- sur 14 élus, le courant de droite en comptait 13 et le dernier est modéré-conservateur.

Progrès de la réaction et du néo-fascisme dans l'armée où de très hauts fonctionnaires adhèrent au M.S.I. tels Birindelli, ex-chef des services secrets et fondateur d'un corps spécial de carabinieri et le général de Lorenzo, tous les deux élus comme députés du M.S.I. en 1972.

.../...

Symtômes plus préoccupants bien que moins évidents d'une présence néo-fasciste, les sanctions que le gouvernement est obligé de prendre contre les organisations de paras à Livourne et de militaires à Trieste. Les associations d'anciens soldats constituent des porte parole plus ou moins pro-fascistes de l'armée. L'Associazione dei amici delle forze armate permet aux différents hommes politiques de défiler pour la défense de l'armée avec des jeunes et vieux squadristi.

1968 a donc représenté pour le fascisme un tournant capital.

La partie la plus arriérée de l'industrie qui se sent menacée par la vague de lutte ouvrière en même temps qu'écrasée par la concentration capitaliste réagit, comme l'histoire le montre, par un comportement de type "révolution des classes moyennes" à orientation fasciste. Les petits producteurs incapables de supporter les augmentations de salaires se tournent vers le M.S.I. comme vers la seule force capable de réagir au "désordre" et de retourner la situation. Les fonds du M.S.I. augmentent considérablement, et le parti fait "du bon travail". Avec le changemet de secrétaire (Almirante à la place de Michelini) il change aussi d'aspect. Il cesse d'être un parti de nostalgiques, il abandonne le folklore du passé : les têtes de mort, les "fez" et veut offrir aux Italiens le visage d'un parti moderne, efficace et rassurant mais cohérent dans son anti-communisme, un parti qui donne une importance aux faits et non aux mots (cf. Mussolini : "Notre doctrine c'est le fait"). Almirante passe bien à la télévision, le mot facile, le langage du sens commun, bien différent de celui de ses collègues des autres partis bourgeois préoccupés de ne pas se faire comprendre. Il semble proche de la ménagère qui voit les prix augmenter, du cômeur qui veut du travail, de l'étudiant qui veut étudier. Le M.S.I. tend à devenir la Destra natizionale, la grande droite qui s'oppose à la violence rouge, qu'on suscite au besoin.

Il relance aussi une culture de droite qu'il oppose à la "sous-culture" communiste et rassemble autour de lui des écrivains, des mandarins, une prétendue élite et fait fort décrépite mais toutefois utile pour donner une allure de "respectabilité" à la grande droite. Il y a deux mois, on a même organisé à Turin un congrès de savants où, mis à part Ionesco, les grands noms étaient absents. Le Parti puise sa force dans les catégories petit bourgeoises qui veulent l'ordre et sont farouchement anti-communistes. Tel est le néo-fascisme officiel.

L'action subversive, elle, se sert en grande partie de groupes extra-parlelentaires de droite comme Avanguardia nazionale, Ordine nuovo, etc., groupes qui exaltent l'action violente, développent, sous couleur de pro-arabisme, un virulant anti-sémitisme anti-israélien et des slogans comme "Non aux partis", "le pouvoir au peuple fasciste", "révolution nationale contre le capitalisme et le communisme" ou "non à la bourgeoisie rouge". Leur liaison étroite avec le M.S.I. n'est pas douteuse, au niveau des militants qui sont souvent les mêmes, au niveau des thèmes donnés par la direction du M.S.I. Ils sont utilisés pour ne pas compromettre l'aspect officiel et légalitaire du parti néo-fasciste.

oOo

.../...

Le rôle des Grecs est fondamental. Les colonels grecs suivent avec attention la "révolution italienne". Parmi les nombreux étudiants grecs des universités italiennes, certains sont des agents du K.I.T. Rappelons le voyage en Grèce de 42 squadristi qui se spécialisèrent dans la technique de l'infiltration dans les groupuscules gauchistes, le but étant de créer le maximum de confusion et d'affoler l'opinion. Ainsi se développent des idéologies de type nazi-maoïste ! Infiltration souvent réussie dans les groupes anarchistes. En même temps que se succèdent les attentats, les disparitions mystérieuses se multiplient (la mort de l'éditeur Feltrinelli, par exemple) et le M.S.I. s'arroge des pouvoirs de police supplétive, crée des groupes de choc dans les lycées et universités, offrant à la police l'occasion d'entrer dans les écoles "pour y rétablir l'ordre".

Dans le Sud, le M.S.I. essaie de gagner les prolétaires disoccupati en employant un langage pseudo-révolutionnaire et cette fois non plus simplement pour créer la confusion, mais pour prendre le contrôle d'un mouvement de masse (ouvriers "fatigués du syndicat qui ne fait rien") et il y développe surtout le thème du "mezzogiorno abandonné".

Tentant de regrouper sous-prolétariat, prolétaires et petits bourgeois sous la direction des notables locaux, le néo-fascisme retrouve là la tactique mussolinienne de 1920 à la marche sur Rome. En Sicile, le M.S.I. avec 16% des voix, est le 3e parti après la démocratie chrétienne et le P.C. (à Catane, le 1er avec 24%). Mais le M.S.I. n'a pas, loin de là, réussi l'opération mussolinienne contre les mairies socialistes, malgré ses essais de Reggio de Calabre, de l'Aquila, Salerne, Catanzaro, Messine, etc. devant la réaction ouvrière. C'est que le Sud depuis Mussolini s'est transformé (Acieries de Tarante, chimie de Brendizi, etc.) et la classe ouvrière s'y développe et s'y organise.

oOo

Sans doute en effet peut-on estimer que le fascisme qui a représenté un moment de l'histoire des sociétés industrielles ne risque plus dans l'état actuel de la société italienne de catalyser sur un homme les mécontentements d'une nation. Mussolini, tel quel, n'est plus possible. Mais il conviendrait d'analyser, et cela pourrait se faire au cours d'une réunion suscitée par le P.S., les formes post-fascistes, para-fascistes ou néo-fascistes si l'on préfère, que revêt aujourd'hui en Europe ce qui prétendit être un système idéologique (cf. les textes de Giovanni Gentile) et ne fut en fait qu'une forme de réaction défensive du grand capitalisme. Il faudrait voir dans quelle mesure et comment le néo-fascisme sert les intérêts de la réaction sur les plans nationaux et internationaux et quelles formes de ripostes la gauche devrait lui opposer en prenant garde de ne pas tomber dans le piège qui la provoquerait à réagir d'une manière telle que basculerait dans le "camp de l'ordre" une partie importante de l'opinion .

oOo

Coll. Fondation Jean-Jaurès

20 Juin 1973

LE POINT SUR LA POSITION EUROPEENNE DU PARTI SOCIALISTE ET CE QUE LES SOCIALISTES ATTENDENT DE L'EUROPE

Le Parti Socialiste lorsqu'il a établi son programme puis signé le programme commun n'a pas entendu faire une analyse de circonstance. Il a ressenti et exprimé les contradictions actuelles de l'Europe.
L'Europe même élargie est un potentiel inorganisé, et parce qu'il est inorganisé le marché commun peut être le cadre des développements les plus discutables de l'économie capitaliste. Au mieux il reflète l'accord fragile de neuf gouvernements, de neuf politiques et les socialistes ne peuvent pas toujours se reconnaître dans la somme de leurs arrières pensées ou de leurs contraintes.

Mais si le parti socialiste se veut parti de gouvernement, il doit penser sa politique dans sa dimension européenne.

Rien ne se passe plus en FRANCE dans le domaine économique qui permette d'ignorer l'évolution de la Communauté.

Il faut donc être informé, et celà n'est pas facile lorsque les décisions sont prises dans le secret du Conseil des Ministres et que le gouvernement français ne juge pas utile de rendre compte de son action dans le cadre communautaire.

Le programme du parti a aussi été confronté en permanence aux engagements concrets résultant actuellement de la coopération européenne. Cette épreuve est positive, rien n'est venu dans l'année écoulée justifier la thèse selon laquelle nos analyses seraient incompatibles avec le fonctionnement du Marché Commun.

Il fallait enfin déterminer ce que les socialistes attendent de l'Europe. La démarche est pragmatique ; il ne s'agit pas de s'enliser dans les préalables théoriques d'abord l'Europe, d'abord le socialisme... il ne s'agit pas de se satisfaire à terme d'une union européenne sans visage.

Elle consiste à transposer au niveau de la politique communautaire certaines exigences qui sont les nôtres et de juger sur des actes ces institutions dont le contrôle échappe totalement dans les neuf pays aux partis d'opposition.

Dire ce que les socialistes attendent de l'EUROPE, c'est demander d'elle :

- un minimum de capacité à maîtriser l'économie,

./.

- la prise de conscience des intérêts des travailleurs dans la Communauté,

- une responsabilité qui lui soit propre dans les rapports internationaux,

- une pratique démocratique.

1°) UN MINIMUM DE CAPACITE A MAITRISER L'ECONOMIE

L'expérience de l'année écoulée montre qu'elle passe d'abord par la solidarité monétaire. Or le bilan de l'union économique et monétaire est selon les termes mêmes de la Commission très modeste. Trois pays ne participent pas au flottement conjoint, le principe des consultations préalables n'a pas toujours été respecté, le fonds monétaire nouvellement créé ne gèrera pas ce qui existe déjà et ne dispose que d'une dotation minime.

Tant que les neuf pays ne se rangeront pas à une discipline commune de change, il leur sera impossible de faire face à la spéculation internationale. La dotation financière du fonds comme la mise en commun de réserves doivent être à la mesure de l'attaque. Ceci implique une protection de la communauté devant le mouvement spéculatif de capitaux, non seulement est-il léger de désarmer le contrôle des changes sur le plan national. Il faut trouver le mécanisme d'un contrôle des firmes multinationales ; elles doivent être tenues de rendre publiques les opérations de leur trésorerie, tous les quinze jours, tous les jours s'il le faut, de rendre compte des mouvements d'importation. Ce n'est qu'au prix de cette manifestation commune de volonté des neuf gouvernements qu'il est possible d'envisager un porte parole unique de la communauté dans les relations monétaires internationales.

Cette même préoccupation doit inspirer la politique des concentrations. Elles ne sont rendues possibles au niveau européen qu'à certaines conditions ; ce sont ces conditions qui doivent être pensées en fonction à la fois des garanties contre la spéculation et du contrôle des travailleurs.

Parce que l'expansion capitaliste s'exprime aujourd'hui dans la confrontation avec les Etats-Unis, la fermeté s'impose dans les négociations commerciales. Le territoire européen est un champ de développement assez vaste pour ne pas céder aux mirages d'un libre échange sans garanties. Tout est à penser dans la stratégie à mener devant la prolifération des firmes multinationales ; il faut d'abord connaître le phénomène dont les inconvénients sont révélés par les études menées sur le plan syndical. Mais il faut cerner de plus près les relations réelles de ces sociétés avec l'Etat américain ; leur responsabilité est certaine dans la crise du dollar.

./.

Contre ces formes nouvelles de l'impérialisme, l'Europe est en droit d'employer le cas échéant ses défenses tarifaires ; elle peut exiger de ses membres une discipline nationale dans le contrôle de ces sociétés. Il n'est pas exclu qu'il soit nécessaire de racheter certains investissements et l'Europe devra faciliter la constitution dans les domaines de la technologie avancée d'ensembles industriels compétitifs, garantie de son indépendance.

Enfin, l'union monétaire ne se conçoit pas sans que se développent parallèlement les politiques d'accompagnement. Il n'y a pas lieu de s'étendre sur la nécessité del'harmonisation fiscale, sur la réponse nécessaire aux risques de chômage et aux déséquilibres régionaux, sur l'inflation : aux socialistes, il est impossible d'envisager une réflexion conjoncturelle et à moyen terme en commun, sans que se mette en place une procédure de planification au niveau européen, même si elle doit être d'abord qu'indicative, même si au départ elle n'est qu'une prévision fondée sur une collecte d'informations dans les neuf pays. Il n'est pas acceptable que des mesures aussi graves se décident de réunion de Conseil en réunions de Conseil.

Il va enfin de soi que la France est particulièrement intéressée au maintien du Marché Commun agricole. Pourtant l'accord des partenaires de la France est apparu dans le dernier débat à Bruxelles d'une fragilité extrême et ce n'est un secret pour personne que les Neuf pourraient se diviser sur ce point dans les négociations avec les Etats-Unis. L'isolement à peine masqué de la France s'explique en partie parce que cette politique devrait aller plus loin qu'une simple protection du marché et trouver son assise dans une véritable transformation de la place des travailleurs agricoles dans l'économie. Ils n'ont pas été mis en mesure de s'adapter durablement aux transformations de l'économie européenne et de bénéficier du mouvement d'idées qui conduit nos partenaires à préconiser une solidarité accrue en faveur des régions défavorisées de l'Europe. C'est en réalité dans une synthèse des objectifs de la politique agricole avec ceux de la politique de l'emploit et de la politique régionale que se dessine la véritable coopération de l'avenir.

2°) LA PRISE DE CONSCIENCE DES INTERETS DES TRAVAILLEURS DE LA COMMUNAUTE

Cette prise de conscience est déjà le fait des travailleurs eux-mêmes, et l'un des traits les plus marquants de l'évolution récente est la naissance d'un pouvoir syndical européen.

./.

Il s'est manifesté d'abord par des réactions simultanées des différents pays, puis dans l'action à propos de quelques conflits dont les implications dépassaient les frontières. Il s'organise maintenant. Les partenaires aux discussions au niveau européen se définissent d'eux mêmes et ne viennent plus au hasard des désignations donner leur avis seulement quand il est sollicité.

Le parti socialiste est à l'écoute de cette revendication syndicale. Elle conduit à préconiser d'abord l'extension du contrôle des travailleurs sur les activités communautaires.

Plusieurs problèmes sont posés : d'abord ils ne sont représentés que dans des organes à vocation limitée. Le Comité permanent de l'emploi permet aux syndicats de s'exprimer dans une enceinte où les ministres sont obligés de prendre publiquement position, son audience est limitée par celle même du rôle du fonds social.

Par ailleurs, il est fait grand cas de la présence des syndicats dans ces comités de type paritaire qui sont crées pour établir des relations au niveau européen par branche ; ou dans cette conférence des partenaires sociaux de la Communauté.

Il n'est pas étonnant que la tenue de cette conférence ait provoqué des difficultés. La consultation des syndicats n'est pas un jeu de théâtre. Elle est chose sérieuse et implique la capacité pour les syndicats de disposer de toutes les informations nécessaires ; il est inconcevable qu'elle se limite au domaine dit "social". Le principe contraire doit être posé ; toutes les décisions importantes qu'implique l'évolution vers l'union économique et monétaire doivent être insérées dans une procédure obligatoire de consultation des syndicats.

Ceci demande que soit défini leur droit à être représenté au niveau européen. Il est une solution à exclure qui est de choisir les syndicats appelés à participer à tel ou tel aspect de la vie communautaire. Au stade actuel la capacité de s'organiser au niveau européen est un bon critère de représentativité.

Un véritable exposé des intérêts des travailleurs conduit à déceler dans les vastes programmes sociaux depuis peu à la mode des objectifs prioritaires, à exiger un calendrier et des moyens.

Certes il n'est pas question de critiquer tel ou tel projet séduisant de recherche et de formation. Mais la Communauté se doit de proposer trois objectifs d'une toute autre dimension.

Le chômage peut disparaître dans la communauté, le progrès peut entraîner avec lui les régions et les catégories de travailleurs qui n'en ont pas jusqu'à présent

./.

bénéficié. Il peut se faire sans détruire l'environnement.

Sur tous ces points le succès dépend de conditions qui sont dans la ligne même des propositions socialistes.

La protection contre les licenciements collectifs selon les directives communautaires, la garantie de revenue en cas de perte d'emploi, l'intervention sur une toute autre échelle d'un Fonds Social ou du F.E.O.G.A. (qui n'ont disposé jusqu'à présent que des moyens dérisoires) sont les moyens d'action de cette politique.

D'autre part la politique régionale est tout autre chose qu'une vague politique d'aménagement du territoire à l'échelle européenne. Elle se propose au lieu de déplacer les travailleurs, de rapprocher l'emploi des travailleurs. Elle implique l'expression d'une solidarité réelle et sans contrepartie immédiate au profit des régions qui sont en retard sur l'évolution ; il ne peut en être ainsi par une simple coordination des politiques régionales des Etats. Non seulement les moyens financiers mis à la disposition du fonds régional à créer devraient-ils permettre une intervention qui atteigne le seuil d'efficacité, mais les critères d'une solidarité qui dépasse les frontières doivent être définis. C'est dans le même esprit que doit évoluer la politique agricole dont la fin n'est pas de protéger les situations acquises, mais de fournir aux travailleurs de l'agriculture les moyens d'adapter leur activité à l'évolution.

Enfin il n'est pas possible de compter sur les entreprises capitalistes pour se soumettre à la discipline de l'environnement. C'est dans ce qui doit leur être imposé de concert dans les neuf Etats qu'il faut chercher l'harmonisation, et les moyens peu négligeables dont dispose le Marché Commun doivent être mis au service de cette action jugée nécessaire, aux termes de l'article 235 du traité, au développement de l'union économique et monétaire. Le respect de ces impératifs doit pouvoir justifier si l'ensemble des entreprises ne s'y conforme pas des mesures de sauvegarde dans les pays qui prendraient l'initiative. Il est déjà possible de prévoir un calendrier des mesures à exiger soit au niveau communautaire, soit dans les politiques nationales.

Les travailleurs ont le droit de disposer d'un constat sur les résultats atteints dans l'ensemble de la Communauté, et par là de juger si les réalités de son action justifient l'évolution vers une union économique et monétaire. Il existe quelques indicateurs de ces résultats, le taux de chômaget notamment de celui des jeunes, l'évolution des salaires, le taux des équipements collectifs, Leur évolution récente ne justifie pas l'autosatisfaction des gouvernements associés dans la Communauté ; la mise au point, d'accord avec les syndicats, de ces données,

./.

leur publicité périodique, le recours à des moyens d'information économique au niveau communautaire sont les conditions d'un véritable contrôle des travailleurs.

Enfin cette analyse conduit le parti socialiste à prendre un engagement ; il soutiendra dans son cadre national les revendications qui tendraient à créer d'accord avec d'autres partis de gauche un front commun des travailleurs. Elles peuvent concerner les conséquences d'une grève dans plusieurs pays, conduire à contrecarrer la mise en concurrence des travailleurs ou l'exploitation des travailleurs immigrés, faire avancer la démocratie économique ou bien d'autres domaines.

3°) UNE RESPONSABILITE QUI LUI SOIT PROPRE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'Europe telle que la voient les Socialistes d'aujourd'hui a des valeurs à défendre. Il en est ainsi si elle refuse de s'associer aux dictatures, aux agressions directes et indirectes telles que les politiques de vente d'armes. Elle a une vision originale du monde parce qu'elle s'est arrachée aux clivages de la guerre froide ; la solidarité européenne n'est plus sujet d'exclusive. Les partis communistes français et italien siègent au Parlement, en France le Parti Socialiste et le Parti Communiste ont pu soutenir en commun la ratification de la convention européenne des Droits de l'Homme. Si les partis qui expriment la vision socialiste n'ont pas encore la majorité dans l'Europe, du moins la perspective de leur victoire existe et d'ores et déjà influence profondément l'attitude des peuples ; une certaine conception de la solidarité des travailleurs et de leurs droits, pèse déjà sur les politiques.

L'Europe est à même d'exprimer une nouvelle solidarité avec le Tiers-Monde, parce qu'elle est sortie des relations coloniales. Au niveau de son attitude à l'égard des migrants elle doit concevoir les formes nouvelles de la coopération ; c'est à elle de défendre dans la négociation monétaire et commerciale, une position qui ne soit pas le simple reflet des intérêts des riches. Ailleurs enfin, les travailleurs combattent pour se libérer de conditions d'exploitation, qui ne sont plus celles des travailleurs européens ; l'Europe ne peut être neutre dans ce combat.

C'est au nom de ces valeurs qu'il lui faut aborder la confrontation avec les Etats-Unis et sans sentiment d'infériorité.

C'est une confrontation difficile dans laquelle l'Europe cependant a des atouts.

./.

Les Etats-Unis font en effet, un objectif de n´-gociation de ce qui est jusqu'à présent le seul résultat tangible de l'Europe, le tarif douanier commun et le Marché Commun agricole. Ils ont pu par leur politique monétaire créer de graves perturbations dont ne peut s'accommoder le commerce mondial. Ils détiennent la clé de la stabilisation, l'accès à la technologie de pointe. Les Etats Européens ne savent pas s'ils peuvent se passer de la protection américaine ; l'Allemagne est désarmée ; ils ne sont pas à même d'évaluer la menace ou les sacrifices que leurs peuples sont prêts à faire pour constituer une défense. Sur tous ces points ils se présentent en ordre dispersé.

Mais l'Europe a pour elle la valeur même de son marché. Il est de toute façon intéressant de vendre et d'investir en Europe, et les européens grâce au niveau atteint par leurs techniques et en raison de leur niveau de formation peuvent aussi assumer leur propre développement. Ils peuvent aussi contribuer suffisamment à leur propre défense pour que se maintienne un statu-quo auquel il est trop dangereux de porter atteinte. Enfin ils peuvent situer leurs intérêts dans le cadre d'une solidarité mondiale.

La technique de la négociation est donc essentielle. L'Europe n'a nullement besoin d'une nouvelle charte atlantique. De même n'est-il pas de son intérêt d'avoir un débat global sur le terrain commercial, monétaire et militaire, alors que ce dernier aspect est dans les réalités ré lé entre les superpuissances. En revanche si elle se fait le champion d'un règlement valable sur le plan mondial, l'unité diplomatique européenne justifie des concessions sur certains interêts nationaux.

L'issue n'est donc pas décidée d'avance, et le Parti Socialiste n'a pas la conduite de la négociation au niveau de son pays. Il estime cependant que seule une volonté commune d'utiliser si nécessaire la protection douanière, le contrôle des changes et tous les moyens de maitrise de l'économie, peut fournir à l'Europe des possibilités de résistance et donc de discussion.

De toute façon l'Europe des Neuf doit participer pleinement ou laisser ses partenaires participer à l'autre débat qui est en cours sur le plan européen.

Une participation positive à la conférence d'Helsinki est une manière d'oeuvrer pour l'affaiblissement progressif et simultané des alliances politico-militaires existantes, but que s'est proposé le programme commun.

Elle doit rechercher deux autres résultats concrets, l'un est que l'ouverture des marchés de l'Est ne soit pas l'apanage des Etats Unis, les relations avec les pays de l'Est représentent une faible part des échanges de la Communauté et plusieurs des pays de l'Europe Orientale souhaitent le développement de ces relations.

./.

L'un de leurs domaines est l'échange des techniques qui est indissociable à plus ou moins brève échéance de l'échange des hommes et des idées.

Les progrès possibles sur ce plan justifient une attitude ouverte à l'égard de la création d'un organe permanent paneuropéen.

Elle est souhaitée par les pays de l'Est mais il ne s'ensuit pas qu'elle pose un problème de concurrence ou d'incompatibilité avec les engagements des Neuf. Au contraire et sous réserve de ce qui peut se développer au cours d'une négociation à peine ébauchée. L'utilité d'un cadre où puissent s'exprimer sur des préoccupations communes, tous les Etats du Continent, peut difficilement être discutée.

L'Europe des Neuf appartient en raison des caractères des Etats qui la composent à plusieurs ensembles : c'est une réalité dont elle peut tirer parti, au lieu d'y trouver un motif de division et l'unité des partis de Gauche dans certains pays est un fait politique auquel la diplomatie ne peut rester indifférente.

4°) LA PRATIQUE DE LA DEMOCRATIE

Le débat n'est pas actuellement celui de la supranationalité. La capacité de l'Europe à assumer des tâches immédiates n'est pas liée à un transfert de compétences et l'article 235 du traité fournit jusqu'à nouvel ordre une base suffisante.

Le fonctionnement démocratique est d'abord une pratique et sur ce plan l'expérience récente est celle d'un recul de la démocratie.

L'année 1973 comporte un impressionnant calendrier de décisions très graves, fixation d'une position commune dans la négociation au Nixon Round, deuxième étape de l'union monétaire, politique régionale. La décision sera prise dans le secret des délibérations du Conseil des Ministres. Alors que rien n'interdit aux gouvernements de poser ces questions devant leurs Parlements nationaux aucun débat préalable n'a lieu du moins en France. Il n'est même pas possible de donner suite à de timides suggestions sur la publicité des discussions du Conseil des Ministres. D'autre part, il se développe toute une diplomatie intergouvernementale parallèle, à laquelle prennent part un petit groupe de personnalités ; c'est là que se détermine la politique des neuf à l'égard du Nixon Round ou d'Helsinki.

C'est donc dans l'immédiat au niveau de l'Assemblée Nationale qu'il faut revendiquer le controle des décisions

./.

prises par le gouvernement dans le cadre de Bruxelles et pour celà il faut demander la publication et la tenue à jour du calendrier de ces décisions.

Il va de soi d'autre part que le Parti Socialiste est d'accord avec toutes les suggestions qui tendent actuellement à accroître l'information et l'influence du Parlement Européen, comme celles des organisations syndicales. De telles suggestions ont été faites par la Commission à propos de la politique régionale ou de la deuxième étape de l'union économique et monétaire ; il faut poser le principe qu'aucun problème nouveau n'est abordé sans que soit auparavant réglé le jeu du contrôle démocratique, compte tenu de celui dont disposent sur ce problème les Parlements nationaux.

Sur le plan français la désignation à la proportionnelle des représentants au Parlement Européen de l'Assemblée Nationale était simple justice.

On sait enfin que le Parlement Européen votera son budget en 1975 et d'ici là le parti devra clarifier sa position sur le problème de l'élection du Parlement au suffrage universel :; il a été mentionné dans le programme du Parti, où il est indiqué que dès que les propositions visant à la démocratisation des institutions auront recueilli pour l'essentiel l'accord des autres pays, l'Assemblée Européenne devra être élue au suffrage universel. Une relation nécessaire existe d'ailleurs entre le mode d'élection des parlementaires au niveau national et cette élection au Parlement Européen.

o o
o

La réflexion européenne fait donc maintenant partie intégrante des réactions du Parti Socialiste à l'évènement. Elle n'à pas encore abouti à dessiner, ce qui serait pour le Parti l'Europe en marche vers le socialisme, mais elle traduit dans une période de transition des perspectives immédiates qui sont réalistes.

Celles qui sont ici exprimées montrent quelle est la méthode qui doit dorénavant être celle du Parti devant ces problèmes ; les prises de position devant les grandes échéances de l'avenir immédiat devraient cependant être établies en accord avec les autres partis socialistes de l'Europe et avec nos partenaires du programme commun. Les formes de cette collaboration sont à définir, mais il est certes indispensable que dans le cadre national, les décisions à prendre soient élaborées dans un organe chargé de suivre de façon permanente les multiples aspects de la politique européenne avec leurs implications sur la politique nationale.

o o
o

Coll. Fondation Jean-Jaurès

GROUPE DES EXPERTS

Jeudi 5 juillet 1973

CALENDRIER DES RENCONTRES INTERNATIONALES

Rencontres prévues	Commentaires
1) Sécurité	
3 juillet : Helsinki 1ère phase	2ème phase (Genève 18 septembre proposé par les Neuf)
	3ème phase à fixer selon les soviétiques dès octobre novembre pour les autres plus tard.
SALT 2 : octobre	BREJNEV-NIXON accord provisoire pour 1974 définitif 75-76.
MBFR Conversations préparatoires closes le 28 juin	
Ouverture de la négociation 30 octobre.	décidé par BREJNEV et NIXON
OTAN : réunion normale prévue en novembre.	fera le point des MBFR. Que fera la France ?
2) Négociations commerciales et monétaires	**Commentaires**
GATT : cette semaine réunion des experts à Genève	Incertitude possible sur ces éléments :
Les Neuf ont adopté une position d'ensemble sur la négociation commerciale	- car NIXON n'a pas de mandat - car les américains acceptent depuis peu de lier commercial et monétaire
25-26 juillet : conférence eurafricaine pour le renouvellement de Yaoundé et position dans NIXON Round.	- d'où l'importance de Nairobi - mais les Européens et notamment les français ne sont pas prêts à précipiter un règlement à Nairobi alors que la position européenne n'est pas fixée.
Réunion GATT TOKYO 2ème semaine septembre	
FMI Nairobi septembre	

./.

Coll. Fondation Jean Jaurès

3) Il y a lieu de prévoir les interférences dans ce calendrier

a) des échéances européennes : réunions concernant le passage à la 2ème étape et l'Union économique et monétaire.

b) Des rencontres bilatérales : POMPIDOU en Chine
Retour de NIXON à Moscou
"dans les six mois".

Coll. Fondation Jean-Jaurès

GROUPE DES EXPERTS — Jeudi 5 juillet 1973

ENTRETIENS BREJNEV - NIXON

Importance de l'évènement

- "historique" selon les partenaires eux-mêmes
- en tant que réussite d'une négociation bilatérale permanente menée depuis les accords de Moscou de mai 1972.

C'est depuis cette date que les deux grands se voient comme garants solidaires de la transformation du monde.
(importance de la négociation SALT dans leur attitude).

I) Prévention de la guerre nucléaire

L'accord rend publique l'idée acquise depuis l'installation du téléphone rouge :

- Les deux Grands refusent le conflit atomique
- Leurs territoires sont des sanctuaires.

Ce qui est nouveau, c'est l'engagement pris en ce qui concerne les Etats tiers : qu'il y ait risque de guerre nucléaire résultant d'un conflit avec une des parties à l'accord, eu entre les états Tiers, les deux grands agiront pour conjurer la crise.

A noter aussi le sens très large donné à la prévention "prévenir le développement de situations risquant de provoquer une dangereuse tension".

2) SALT 2

La négociation est maintenant prise très au sérieux et accélerée.
2 étapes : accord prévisible pour 1974 sur la limitation des armes offensives.
accord définitif 1975-76

Le fait très important est que la négociation est destinée à s'engager dans l'aspect qualitatif (miniaturisation, ogives multiples etc..).
C'est dire qu'elle devient beaucoup plus réaliste et pourrait aboutir à un accord sur une force de dissuasion minimum.

3) MBFR

Accord sur la date du 30 octobre. Les russes sont décidés à l'accélérer et à en faire une négociation bilatérale liée à la précédente.
(malgré les formes qui conduisent à la présence d'autres Etats).
Accord très probable pour dans la 1ère phase la limitation des forces stationnées mais quid des armes atomiques américaines en Allemagne Fédérale ?
Retrait demandé par l'URSS. C'est l'infrastructure de la stratégie l'OTAN.

./.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

4) Coopération économique et politique entre les deux Grands

Echange à porter à 2 ou 3 milliards de dollars - coopération à long terme (ex : gaz naturel)
Appel au désarmement y compris le désarmement nucléaire.
Espoir que la conférence d'Helsinki pourra se conclure "au plus haut niveau" (acceptation de la thèse de l'URSS).

Conclusion

C'est un accord très révélateur de la fragilité des solidarités actuelles en matière de sécurité.
L'engagement américain institutionnalisé dans l'OTAN est certainement dépassé.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Groupe des experts

Jeudi 5 juillet 1973

NOTE D'ACTUALITE

HELSINKI

On ne peut pas ne pas reconnaître que c'est grâce à l'importance des concessions soviétiques, (inclusion des USA et du Canada), accords de Berlin, libéralisation des échanges culturels que se tient le 3 juillet 1973 la Conférence de sécurité et de coopération européenne.

Comme prévu, celle-ci va comporter trois phases :

la première an niveau des ministres à Helsinki

la deuxième au niveau des experts à Genève

la troisième au niveau des ministres, ou à un niveau plus élevé à Helsinki.

L'ordre du jour comportera quatre points :

I) Sécurité :

La sécurité européenne doit reposer sur les 10 principes suivants :

- égalité et souveraineté
- non recours à la force ou à la menace de la force
- inviolabilité des frontières
- intégrité territoriale
- règlement pacifique des différends
- non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats
- respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion, de conviction
- l'égalité des droits des peuples
- le droit des peuples à disposer d'eux mêmes
- la coopération entre Etats
- l'exécution de "bonne foi" des obligations assumées conformément au droit international.

./.

Collection Jean-Jacques

La CSCE examinera également les mesures militaires destinées à accroître la confiance, telle que l'envoi d'observateurs étrangers aux manoeuvres militaires, la notification préalable des manoeuvres de grande envergure mais on ne parlera pas de la réduction des forces.

2) Coopération économique, scientifique et technique.

3) et autres

Plus grande liberté dans les mouvements et contacts entre les personnes institutions et organisations des Etats participants, des contacts et rencontres réguliers "sur la base des liens familiaux" aux déplacements pour des raisons personnelles et professionnelles, à l'amélioration du tourisme et des rencontres des jeunes.

Les échanges culturels devront être améliorés, les manifestations internationales encouragées dans le domaine des arts et lettres.

4) suites institutionnelles

Un coordinateur des travaux de la conférence examinera "sur la base des progrès réalisés... les procédures qui pourraient se révéler nécessaires pour mettre en oeuvre les décisions de la conférence."

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Proposition pour le parti
Un communiqué du CD sur le début de la conférence.

Collection Jean Jaurès

Groupe des Experts

Jeudi 5 Juillet 1973

SITUATION EN ARGENTINE

Pourquoi l'analyse est importante.

- Parce que l'Argentine est un pays important, 25 millions d'habitants, près de 3 Millions de Km2, pays traditionnellement lié à l'Europe. On en parlait il y a 20 ans comme un futur grand.

- Parce que ce qui se passe en Argentine se situe dans un contexte continental particulier : lutte entre dictature et un certain type de démocratie sociale. Il y a eu la Bolivie, l'Uruguay.Il y a l'Argentine, le Chili. Très grand retentissement.

- Parce que la situation est ambigüe: fin de la dictature militaire, libération des emprisonnés, retour aux libertés publiques (déjà amorcées sous Lanusse). Mais sous quel type de régime allons-nous ? Ambiguité même du péronisme (né sous le fascisme, acclamé par les gauchistes).

La situation actuelle ne peut se comprendre, sans un retour en arrière lointain : le péronisme et récent : le Cordobazo.

I. RETOUR EN ARRIERE SUR LE PERONISME

A. Les sources du peronisme

a) Aux sources du péronisme : la crise d'une république pastorale, en même temps dépendance économique de la grande Bretagne (le 6è dominion). L'Argentine est durement touchée par la crise de 29 et notamment par les accords d'Otawa (préférences impériales) qui l'excluent.

Donc, dans les années 30, conflits entre l'oligarchie foncière anglophile et les radicaux conservateurs incarnant la bourgeoisie urbaine et la volonté d'industrialisation. Ceux-ci voudraient morceller les latifundia pour créer un marché intérieur suffisant. Ce qui implique aussi d'échapper à l'hégémonie anglaise. En somme, problème du sous-développement, de l'indépendance, des choix économiques. Mais les factions se déchirent sans trancher. D'autres le font.

b) un coup d'Etat nationaliste et pro-nazi

En Juin 43, le"mouvement des colonels " renverse le gouvernement. Mélange de réaction classique et de nationalisme révolutionnaire moderne (contre le libéralisme, le capitalisme, la démocratie) et les ingérences étrangères. Mais bientôt les jeunes officiers pro-nazis du G.O.V.(Grupo Unido de Oficiales) l'emportent: leur programme : prendre la tête du continent face au Brésil, créer une grande industrie, choisir l'axe contre les anciennes puissances tutellaires, le régime est copié du fascisme sur de nombreux plans.

c) L'affirmation de Peron

Ce colonel est très populaire parce qu'il a réalisé des réformes au département du travail : hausse des salaires, stabilisation des prix. Il est suivi aveuglément par les " Descamidos ": les masses de sans chemise d'un pays très urbanisé. Devient le chef du gouvernement en 1944, est élu vice-président avec l'appui des syndicats, écarté par l'armée, ramené par de grands mouvements populaires. Va infléchir l'idéologie du G.U.O. et le régime.

../

B. Le " Justicialisme "

a - la doctrine

Mi-chemin entre capitalisme et communisme, c'est une " troisième position ". Assez marqué par l'aprisme du péruvien Haya de la Torre (anti marxiste, anti-capitaliste, rejet de l'occident, libérer par l'autorité nationaliste). Indépendance économique, justice sociale, souveraineté nationale. Liens avec fascisme (pouvoir fort, certain racisme). Mais aussi un certain nombre de réformes sociales et appui, et contrôle des syndicats.

b - l'action

Déclaration des droits des travailleurs en 47. Droits politiques aux femmes, mesures sociales dans le cadre de la " Fondation d'aide sociale " d'Eva DUARTE, maisons de retraites, villages pour enfants pauvres. Tous les travailleurs doivent être affiliés à syndicats contrôlés par le gouvernement.

Plan quinquennal d'industrialisation. Nationalisation de plusieurs services publics.

Le parti est présent partout. L'Eglise catholique est religion d'Etat.

c - la nature du régime

Selon les moments, inflexion sensible. Fascisme ? Mouvement socialiste ? Mais plus proche d'un bonapartisme social. Régime autoritaire et démagogique. Régime extrêmement ambigu et populaire dans une société ou il n'existe pas de grands et authentiques partis de gauche

C. La chute de Peron

a) Raisons économiques et sociales.

- Un certain nombre de progrès

revenu par tête
début de l'industrie lourde, remboursement des dettes
création d'une marine marchande.

- mais pas de transformation profonde

Nature démagogique du régime
ni réforme agraire, ni nationalisations dans l'industrie
les Propriétaires fonciers baissent la production le
En somme, l'Argentine ne fait pas une révolution permettant décollage.

b) La coalition politique qui l'abat

2è plan quinquennal 53-57 est plus modéré. Ouverture au capitalisme US, décourage ses partisans sans désarmer ses adversaires. Les difficultés font renaître l'opposition. Les propriétaires fonciers, l'Eglise, commerçants et les classes moyennes, les intellectuels, les étudiants, l'armée (marine) se liguent pour l'abattre. Peron est renversé en septembre 55. Pourquoi cet homme revient-il au pouvoir par Campora interposé ?

../

II - l'EVOLUTION RECENTE (depuis 2 ou 3 ans)

A.- Profond mouvement social

a) terrorisme de la gauche nationaliste et de l'extrême gauche

FAR, Montoneros, parfois FAP ou E.R.P. ont mené guerrillas rurale et surtout urbaine. Celle-ci ne peut être jugulée malgré une répression souvent très brutale-dangereux pour un régime militaire.

b) surtout massifs mouvements de masse parfois à caractère insurrectionnel (cordobazzo en 69)

grandes grèves
insurrection

B.- Crise économique grave

a. intérieur

hausse des prix : 60%, augmentation des impôts
baisse des salaires réels, faillites, chômage

b. extérieur

6 milliards de dollars de dette - difficultés sur marchés mondiaux
dépréciation du Peso.

C.- Conjonction politique (volonté d'en finir avec 17 ans de régime militaire, à la fois profondément justifié - caractère occidental).

a- les masses peronistes ou proches poussent

b- la droite se résigne : (reprise de l'économie
(paix sociale

c- l'armée accepte et se fait tourner

El. de la Souchère : " appeler les péronistes à sauver la maison sans leur donner les clefs ".

Echec car 1 argentin sur 2 vote Campora
Balbin (radical) vient au 2è rang
les voix de droite et du centre ne se sont pas reportées assez sur Balbin.

III - QUE DIRE SUR LA SITUATION ACTUELLE

Elle est très difficile

A - La situation est contradictoire

a. On espère le calme

la droite - les possédants
les militaires
Campora

../

Col. Fondation Jean-Jaurès

b. le retour de Peron déclenche des violences

la fusillade d'Ezziza près de l'aéroport
les enlèvements, notamment de l'E.R.P., mais aussi d'autres groupes.

B - le péronisme reste ambigu

a. dans ses références

C'est un mouvement de type fasciste qui renait sous la forme d'un progressisme à ' tendance péruvienne. Espoir de révolution sociale

b. dans ses composantes

- les syndicats) là aussi distinguer
- la jeunesse) direction et base

C - Ses premiers actes sont hésitants

a) concessions à la gauche

libération des emprisonnés
retour aux libertés

b) mesures réalistes

- l'appel à l'ordre
  la menace de mise hors la loi des guerrilleros
- le blocage des prix et salaires
  (risque de provoquer la déception).

CONCLUSION:

(1) Est-ce que l'expérience peut réussir ?

Peron - séquelles d'une guerre civile, puis ère de propérité
Julio Cortazar : Ce gouvernement n'èst qu'une étape.

L'Amérique Latine a beaucoup changé depuis les années 50
- plus grande radicalisation: mais parti de Gauche ?
- nouveau coup d'état de l'armée : plutôt

(2) Que devons-nous faire (outre comprendre la situation)

- Le Parti Socialiste d'Americo Ghioldi très faible :0,9% aux élections
  (situation différente de celle du Chili)
  L'Alliance populaire révolutionnaire d'Allende (soutien PC):7,1%

- Avec qui prendre d'éventuels contacts
  Rester très prudents par rapport aux guerilleristes

- les fractions peronistes

- Suivre dans notre presse
- se préparer éventuellement à choisir des contacts

Coll. Fondation Jean-Jaurès

GROUPE DES EXPERTS Jeudi 5 Juillet 1973

LA POLITIQUE SOVIETIQUE ET L'EUROPE

Les données de la politique soviétique à l'égard de l'Europe s'inscrivent dans le cadre d'une évolution dont l'ogigine se situe aux alentours des années 60 et qui s'est nettement accélérée à partir de la crise de Cuba. Celle-ci en révélant les impossibilités d'une confrontation nucléaire directe, et rétrospectivement la vanité des menaces russes sur Berlin, a en effet fondé durablement, sinon définitivement, la notion de coexistence pacifique. Elle a, en même temps, contribué à réorienter substanciellement la politique soviétique tant à l'égard des Etats Unis, que de l'Europe, réorientation progressive dont la chute de Krouchtchev a constitué le premier jalon.

C'est-à-dire que cette politique s'inscrit d'abord dans une perspective planétaire et plus spécialement de la recherche par l'U.R.S.S. d'un modus vivendi avec les Etats-Unis qui a pris son point de départ en 1959 avec l'entrevue de Camp David, a été interrompu par la crise de Cuba, puis renforcé par cette même crise et n'a cessé de se confirmer depuis pour déboucher dans les SALT. Certes on s'est longtemps demandé s'il n'y avait pas en réalité deux stratégies soviétiques voire même deux écoles de pensée privilégiant l'une le dialogue avec les Etats Unis, l'autre, au contraire celui avec l'Europe, dans une optique qui rejoindrait certains schémas gaullistes. Il n'est pas exclu que cette dualité d'orientations ait existé, recoupant même certains conflits de tendance en URSS même. Quoiqu'il en soit, ce qui s'est passé depuis 1972, et ce qui vient de se passer à Washington, semble bien indiquer que la préoccupation " américaine " tend à prédominer de plus en plus dans l'esprit soviétique sur la préoccupation spécifiquement européenne, ce qui n'était pas encore le cas du temps de Krouchtchev, sans pourautant d'ailleurs refouler complètement la seconde. Quoiqu'il en soit la concertation qui s'est ainsi instaurée entre les deux grands ne pouvait manquer de réagir sur la politique de l'U.R.S.S. à l'égard de l'Europe, comme elle réagit sur sa politique dans d'autres parties du monde, spécialement si l'on tient compte de l'association de fait existant entre les Etats Unis et la plupart des pays d'Europe Occidentale. Une telle constatation est importante pour apprécier dans son juste éclairage le caractère et les objectifs de la politique européenne de l'URSS. Elle ne l'est pas moins pour jauger les moyens d'action des pays européens qui, paradoxalement ne sont peut être pas dans cette affaire les interlocuteurs principaux.

A côté de cette motivation fondamentale, il faut également mentionner un second facteur, à savoir le souci d'une stabilisation de l'état de choses créé en Europe par le 2è conflit mondial. Ce souci a toujours existé même du temps de la guerre froide. Mais il a été encore avivé par l'accentuation du conflit de l'URSS et de la Chine. Plus celui-ci tend à s'exaspérer, plus, en effet, l'U.R.S.S. a besoin de consolider non seulement ses rapports avec les U.S.A., mais la situation qui prévaut sur ses frontières occidentales. Cela vaut naturellement pour l'Europe de l'Est, particulièrement eu égard aux tensions qui peuvent s'y manifester comme conséquence du nationalisme de ces pays, ou du développement des échanges économiques entre l'Est et l'Ouest. Mais cela vaut aussi pour l'Europe de l'Ouest où la fluidité et l'incertitude sont plus grands encore, indépendamment de l'attraction que peut exercer cet ensemble sur l'Europe de l'Est.

Cette deuxième série de considérations justifie plus encore que la première une politique de statu quo, visant a éviter tout bouleversement trop manifeste , ainsi naturellement que la naissance de tendances ou de blocs hostiles.

Enfin une troisième motivation est le besoin de plus en plus manifeste qu'éprouve l'URSS d'avoir recours à la technologie de l'Occident pour assurer son développement, freiné pour de multiples raisons et notamment par les carences d'un système bureaucratique inadapté ainsi que par son effort militaire. Si le grand dessein, comme on le dit, de Monsieur Brejnev est l'industrialisation de son pays, un tel objectif impose non seulement la coexistence pacifique, mais un accroissement général des échanges, et cet accroissement doit avoir lieu non seulement avec les Etats Unis, ce qui va de soi étant donné l'importance de ceux-ci, mais aussi avec les pays européens et notamment l'Allemagne. L'importance de ce troisième facteur a été illustré par la dernière rencontre de Monsieur BREJNEV et du Chancelier BRANDT à Bonn. Elle fait apparaître que malgré ce qui a été dit plus haut, il subsiste une spécificité de la politique de l'URSS à l'égard de l'Europe, qui ne devrait pas être sous estimée par les Européens eux-mêmes

Les mobiles de la politique soviétique actuelle à l'égard de l'Europe sont donc assez complexes et à supposer bien sûr que M. BREJNEV reste au pouvoir, sensiblement différents de ce qu'ils étaient jadis. Mais cela n'entraîne pas que ces objectifs passéssoient pour autant totalement et définitivement oubliés. Cela n'implique pas davantage qu'à travers l'évolution qui s'amorce l'URSS ne cherche pas, même dans un climat d'entente avec les Etats Unis, à accroître ses avantages et à améliorer sa mise.

Il y a toujours dans sa politique -et on l'observe ailleurs dans le monde- ces deux aspects. L'examen des lignes d'action par lesquelles se traduit celle-ci doit maintenant nous permettre de l'examiner plus en détail

I - La première concerne l'attitude à l'égard du Marché Commun. Traditionnellement, l'URSS a toujours manifesté, vis-à-vis de la CEE une vive hostilité, d'abord parce qu'elle voyait dans cette construction un prolongement politique de l'alliance atlantique et donc de l'impérialisme américain, ce qui d'ailleurs était en partie vrai, en second lieu, en raison de la force d'attraction qu'il pouvait exercer sur les satellites, et en troisième lieu par la complication qu'il pouvait introduire dans le développement d'échanges commerciaux diversifiés entre l'Est et l'Ouest. Depuis son extension à la Grande Bretagne, à l'Irlande et au Danemark, la position russe a été cependant plus ambigüe. Hostile à un élargissement qui, à certains égards, pouvait apparaître comme un renforcement de la polarisation atlantique de cet ensemble, l'URSS ne pouvait d'autre part ignorer - et elle ne pouvait qu'accueillir avec une secrète satisfaction - le risque de dilution et de relâchement dans les structures qui, immanquablement, devait en résulter, et qu'ont d'ailleurs illustré depuis lors, les difficultés monétaires des 9, ainsi que leur incapacité à opposer un front commun aux Etats-Unis.

./.

Dans la mesure, d'autre part, où elle entend adopter vis-à-vis des pays européens une politique de coopération concrète et multiforme, elle est conduite à s'abstenir de toute prise de position trop catégorique qui manquerait d'ailleurs son but dans une situation devenue très fluctuante. Tous ces facteurs ont, au cours des récents mois, conduit la diplomatie soviétique à une attitude en grande partie basée sur l'expectative. Certes, elle continue à surveiller avec beaucoup d'attention l'évolution du processus. On peut d'autre part être sûr qu'elle verrait d'un mauvais oeil toute consolidation marquée et manifeste du groupe des 9, sur le plan économique mais plus encore sur le plan politique. La preuve en est fournie par sa réaction à l'égard de la mise en vigueur au début de cette année du principe des politiques commerciales communes, qui pourtant comporte encore de nombreuses exceptions, et qui cependant l'a aussitôt amenée à formuler la menace d'un renforcement parallèle des structures du COMECON. Dans une certaine perspective le maintien, et même le développement du Marché Commun peut servir son désir de statu quo. D'un autre côté, elle ne souhaiterait pas qu'il en vienne à constituer une entrave à l'accroissement de relations bilatérales auquel elle tient par dessus tout, et à fortiori à devenir le noyau d'un ensemble politique homogène, qui pourrait exercer une attraction considérable sur les pays satellites. Toutes ces motivations en partie contradictoires expliquent les hésitations de l'URSS, et pourquoi celle-ci entend dans cette affaire se donner un peu de champ, et voir aussi comment se traduiront, pour les européens, les négociations engagées dans le cadre du "Nixon round".

II - Les données nouvelles de la conjoncture lui conseillent en revanche une politique franchement positive à l'égard des principaux pays de l'Europe occidentale et en particulier de la RFA, même si leurs positions sont a beaucoup d'égards différentes. Avec la RFA, la chose est évidente depuis les divers traités intervenus entre ce pays et l'URSS d'une part, la Pologne et la Tchécoslovaquie de l'autre, basés tous sur la reconnaissance définitive des frontières issues du 2ème conflit mondial, ainsi que sur le principe d'une coopération accrue, ce climat d'entente, qui constitue une profonde novation par rapport à une époque récente va même si loin, notamment depuis le dernier voyage de M. BREJNEV à Bonn, qu'il ne va pas sans causer quelques préoccupations dans les pays de l'Est, à Varsovie notamment, et même sans donner lieu à certaines spéculations sur les arrière pensées des russes ou des allemands touchant un éventuel rapprochement des deux Allemagnes, au besoin par une neutralisation réciproque dont la création d'une zone à statut spécial serait le préambule. Certes il serait très aventureux de les accueillir telles quelles pour le moment. Il ne serait pas moins imprudent de les écarter complètement pour l'avenir dans la mesure où elles pourraient servir les intérêts des deux partenaires.

Le cas de la France est plus complexe. Il y a quelques années elle constituait à coup sûr en Europe, du fait de ses fonctions générales et de l'indépendance - même relative - qu'elle avait prise à l'égard des Etats Unis et de l'OTAN, un interlocuteur privilégié ; et elle l'était d'autant plus que les rapports avec Bonn étaient mauvais. L'évolution des rapports de Moscou avec Washington et surtout ceux de Moscou avec Bonn ont depuis lors quelque peu atténué ce privilège, en même temps que la position de la France à l'égard des MBFR venait

./.

apporter un élément supplémentaire de discordance. Malgré tout, les dispositions générales restrictives de la France à l'égard de la communauté des 9 continuent à constituer aux yeux de l'URSS un élément positif. Elle n'entend donc pour le moment nullement relacher ses bons rapports avec la France, et d'autant qu'elle n'ignore pas le poids spécifique de la France en Europe ni le désir secret de ses dirigeants de maintenir au fond le statu quo.
Dans le même temps, on assiste à une nette accélération de l'offensive de charme de l'URSS à l'égard des pays "non engagés d'Europe". L'importance donnée aux liens avec la Finlande et la célébration de l'anniversaire du traité de coopération et d'amitié avec ce pays, le voyage de M. KOSSIGUINE en Suède, le resserement des rapports avec la Yougoslavie, le choix même de Vienne comme siège de la Conférence sur la réduction des forces en Europe s'inscrivent dans cette stratégie qui n'a pu d'autre part qu'accueillir comme un fait positif le refus de la Norvège de se joindre à la Communauté des 9. Le but poursuivi est avant tout de rassurer les pays non engagés, de les persuader qu'ils ont tout intérêt à contribuer à la création d'un nouveau climat, et éventuellement d'un nouvel ordre de rapports au sein duquel leur indépendance serait tout aussi bien, sinon mieux assurée et leur poids politique accru, par rapport à la situation qui découlait de la division de l'Europe en blocs. Le jeu est d'autant plus tentant que les pays en question sont tous des pays où les forces de gauche sont, soit au pouvoir, soit en possession de moyens d'action puissants.

III - Vis-à-vis des pays satellites, l'attitude soviétique est sensiblement différente. On ne perçoit dans ce domaine aucun signe d'une modification fondamentale, et celle-ci serait peu concevable dans la mesure où les processus nouveaux qui s'amorcent dans la situation respective des pays d'Europe n'en sont encore qu'à leur début. L'indulgence observée à l'égard des velleités d'indépendance de la Roumanie, les nuances observées à Helsinki entre les prises de position des pays de l'Est ne doivent pas à cet égard faire trop illusion. Elles représentent pour l'essentiel des positions tactiques. L'URSS tient dans l'ensemble bien en main son camp, et ce n'est pas à un moment où son dialogue avec les Etats Unis prend des formes décisives et concrètes, alors que, à l'inverse des rapports avec la Chine se transforment en franche hostilité, qu'elle relachera cette emprise (1). Cela étant, elle a parfaitement mesuré les inconvénients de la politique suivie en Tchécoslovaquie, qui n'a d'ailleurs nullement à l'époque fait l'unanimité au sein des équipes dirigeantes de l'URSS, et il est probable qu'avec prudence elle recherche son assouplissement.

---

(1) La position spéciale de la Roumanie sur le plan militaire et les clauses assez nationalistes qui figurent dans la dernière loi votée par le Parlement de ce Pays sur l'organisation de la défense ont toutefois pu inquiéter l'URSS, dans une certaine mesure au moins, et il est probable qu'elles ont été un des sujets de discussion évoqués lors du récent voyage du maréchal GRETCHKO à Bucarest.

./.

Cet assouplissement est également très net en Hongrie et dans une moindre mesure en Pologne, Dans la conjoncture actuelle, l'URSS ne peut pas ne pas tenir compte des exigences qui se font jour dans ces pays, et que l'intensification des échanges de tous genres avec l'Ouest -qu'elle cherche elle-même à favoriser- accroîtra immanquablement. Il y a là une contradiction intrinsèque qui ne peut manquer d'éclater. Des éléments d'incertitude et de novation existent donc dans ce domaine qui explique en partie l'extrême prudence de l'URSS à un moment où elle s'engage dans une politique pouvant amener certains changements en Europe.

IV - Nous en venons ainsi au 4ème aspect, à coup sûr le plus important, à savoir les négociations qui vont s'ouvrir à Helsinki et celles qui ont commencé à Vienne.

On s'est souvent interrogé à cet égard sur les intentions de l'URSS. En ce qui concerne la Ière, elle apparaît clairement comme manifestant ce qu'on pourrait appeler un désir de "multilatéralisation" de l'Ostpolitik. Autrement dit, après avoir stabilisé grace à celle-ci, ses relations avec l'Allemagne de l'Ouest - et par voie de conséquence la position de la RDA, le but des Soviets paraît être de donner si possible une forme juridique plus précise en même temps qu'un cadre plus général aux nouveaux rapports de coopération instaurés avec les autres pays de l'Ouest, tant sur le plan de la sécurité que sur ceux des échanges économiques et culturels - ce dernier domaine ayant d'ailleurs initialement donné lieu à de sérieuses réticences de leur part en raison de ses incidences idéologiques, réticences qui n'ont pas encore disparu. L'idée de statu quo est donc, là aussi, l'inspiration maîtresse, comme elle l'était dans l'Ostpolitik. Pourtant, les russes ne peuvent ignorer que cet objectif lui-même doit obligatoirement comporter quelques contreparties, qu'ils s'efforceront, bien entendu, de réduire au maximum, mais qui sont inévitables, par exemple sur le plan de la doctrine Brejnev, ou des échanges de personnes et d'idées. Il est même possible qu'ils n'y soient pas fondamentalement hostiles, si ces contreparties étaient elles-mêmes compensées soit par un certain relâchement des liens de solidarité atlantiques, soit par une intensification des rapports commerciaux, auxquels ils sont, on l'a vu très vivement attachés, soit enfin par un certain assouplissement des règles du Marché Commun. Sur tous ces plans, les prochains pourparlers jetteront plus de lumière. Il est donc encore trop tôt pour porter sur eux un jugement définitif,

La question de l'éventuelle création d'un organe Pan-européen, ou de plusieurs organes de ce type, illustre bien cette problématique. On a cru un moment que l'URSS et les pays de l'Est y étaient très favorables, dès le même temps d'ailleurs où ceux de l'Europe de l'Ouest leur étaient plutôt hostiles. Depuis lors il semble que l'on soit à l'Est devenu moins enthousiaste dans la mesure où cet organe pourrait un peu trop largement ouvrir la porte à des changements ce qui illustre d'ailleurs la position conservatrice de l'URSS partagée bien entendu par les Etats Unis et par les conservateurs des pays européens. Il faut d'autre part reconnaître que cet organe, s'il devait être opérationnel et comprendre l'URSS, les pays européens et les Etats Unis ainsi que le Canada ferait perdre beaucoup de son sens à la notion d'Europe et même consacrerait, plus encore que l'état de chose présent, sa mise en tutelle.. Enfin ses incidences éventuelles sur le Marché commun ne doivent pas être sous estimées.

./.

De toute façon, les discussions à venir sur ce sujet seront révélatrices des virtualités (bonnes ou mauvaises) de l'ensemble de l'opération et du sens que lui donne Moscou.

L'autre aspect de cette entreprise est constitué par les MBFR.

En ce qui les concerne, les russes ont toujours sur ce point refusé d'apparaître comme demandeurs (à la différence des pourparlers d'Helsinki). Si, en effet, leur intérêt dans l'affaire n'est pas niable, il ne s'inspire pas tout à fait des mêmes motifs que les Etats Unis et il n'est pas non plus aussi manifeste.

C'est ainsi que le souci financier, si important pour les Etats Unis, joue à coup sûr notablement moins pour l'URSS, encore qu'il ne soit pas tout à fait indifférent pour eux de réaliser, à la faveur des MBFR (comme d'ailleurs des SALT) un certain allègement des lourdes charges que fait peser leur effort de défense sur l'ensemble de leur économie - et accessoirement sur celle des pays satellites. De même, ils n'ignorent pas les problèmes que pourrait poser pour eux une réduction sensible de leurs forces en Europe de l'Est, non pas du point de vue militaire, mais du point de vue politique. Il y a là une considération qui, même si elle est compensée par leur désir de disposer du maximum de forces sur le théâtre d'Extrême-Orient, joue pour eux comme un frein.

Mais tout cela n'empêche que sur le plan politique l'opération peut leur être bénéfique, et cela à un double point de vue. D'une part, elle est susceptible en permettant le départ d'une partie des forces américaines, de diminuer la pression de celle-ci sur l'Europe Occidentale et donc indirectement sur l'Europe Orientale. Ce relatif déplacement d'équilibre (relatif, parce que, à l'époque actuelle, les moyens stratégiques des deux Grands comptent en fait beaucoup plus) serait encore plus sérieusement modifié si la négociation devait affecter les moyens nucléaires dits non centraux (c'est-à-dire les bases OTAN de bombardiers lourds, les 7.000 armes tactiques stationnées en RFA et les bombardiers nucléaires embarqués sur la 6ème flotte. (1)

D'autre part, il serait également intéressant pour l'URSS de voir, par le biais d'une zone géographique dotée d'un statut spécial se créer une aire dénucléarisée plus ou moins étendue, sur laquelle s'appliquerait nécessairement un certain contrôle de l'URSS (ainsi d'ailleurs que des Etats Unis). Une différenciation s'instaurerait ainsi parmi les Etats européens, qui pourrait affecter l'OTAN et peut être même, encore que cela soit moins évident, la cohésion de l'Europe des 9. Certes cet avantage pourrait être dans une certaine

./.

---

(1) Ces moyens ainsi que les <u>forces nucléaires françaises</u> seront de toutes façons évoqués dans le cadre des SALT II, et les dernières informations soulignent que les russes entendent bien ne pas laisser passer la question par preterition.

mesure amoindri par les concessions que devrait faire de son côté l'U.R.S.S..Il n'en subsisterait pas moins et c'est précisément cet aspect des choses qui motive la résistance d'un certain nombre de pays européens à l'égard des MBFR. Ces éléments en tous cas expliquent que, eux aussi, les russes tiennent sérieusement à la poursuite de cette négociation, surtout dans la mesure où ils peuvent la mener dans un tête à tête de fait avec les américains, c'est-à-dire sans trop d'interférence de la part des pays européens.

* *
*

De ces indications générales se dégagent des conclusions nuancées qui rejoignent celles formulées à propos de la politique américaine vis à vis de l'Europe et des MBFR.

1°/Le jeu russe à l'égard de l'Europe est dans une large mesure calqué sur celui des Américains. Sans être identique dans ses motivations, il rejoint souvent les conclusions de ceux-ci. Cet état de choses est évidemment favorable non seulement à un réel immobilisme, mais au maintien, et même au renforcement de ce qu'on a appelé la double hégémonie.

2°/ Dans le même temps, il n'est pas exclu que l'URSS n'envisage, en Europe même des modifications qui lui profiteraient, voire la création d'une sorte de sous-système dont elle serait l'inspiratrice, voire même une politique plus audacieuse avecl'Allemagne de l'Ouest. Toutes ces hypothèses sont encore difficiles à trancher.Elles introduisent un élément supplémentaire d'incertitude dans le processus. L'URSS ne peut cependant sous estimer les tendances au mouvement qui se manifestent en Europe, tant du fait des modifications d'équilibre au sein du monde occidental que du fait de l'intensification des échanges de tout genre entre les Etats européens, ou des mouvements sociaux. C'est pourquoi le souci même de sa sécurité peut l'amener à en tenir compte, dans une mesure évidemment compatible avec ce qu'elle juge être ses intérêts essentiels.

3°/ Ces éléments du mouvement comportent évidemment pour les Européens eux-mêmes des risques, complaisamment soulignés d'ailleurs par les forces conservatrices en Europe. Mais ceux-ci ne doivent pas être surestimés, particulièrement dans une conjoncture dominée (c'est le mot propre)par le souci très vif d'équilibre, qui inspire la politique des deux Grands. En fait, le risque est plutôt inverse, à savoir une aggravation du statu quo et du système Yalta. Il semble donc que plutôt que de s'hypnotiser sur eux, les forces de progrès en Europe devraient s'attacher à dégager ce que peuvent comporter de positif pour la réduction progressive des suggestions qui pèsent sur eux, les évolutions en cours. Leur tâche n'est, il est vrai, pas facile. Les atouts des pays européens ne sont pas pourtant entièrement négligeables, en particulier sur le plan économique.

4°/ Il en découle en particulier plusieurs questions pour les socialistes qui ne peuvent être ici qu'énumérées , mais qui devront, dans les mois à venir faire l'objet d'examens plus attentifs et de réponses adéquates.

a) comment concevoir la coexistence du développement du marché commun avec la poursuite, si elle a lieu, d'un processus paneuropéen qui, dans l'esprit des pays de l'Est, exclut la consolidation de l'Europe des 9 au delà d'un certain stade d'intégration, et à fortiori, son extension au plan politique et militaire.

b) Quelle attitude adoptée à l'égard des M.B.F.R. et surtout de leur extension éventuelle aux forces nationales (par opposition aux forces américaines et soviétiques).

../

c) Quel contenu convient-il de mettre dans les contreparties à attendre des pays de l'Est, sur tous les plans englobés par les futures négociations, et notamment en ce qui concerne les échanges de personnes et d'idées?

d) Quelle attitude doit être adoptée à l'égard de la création éventuelle d'une zone dénucléarisée, compte-tenu de ses conséquences?

e) Enfin, quelle doit être la position adoptée à l'égard d'éventuels organes paneuropéens, tant en ce qui concerne leur compétence que leur composition?

La réponse à ces questions doit apparaître comme urgente, compte-tenu des éléments qui ont été retracés ci-dessus, et de la rapidité avec laquelle évoluent actuellement les évènements.

erratum : page 3 de ce texte, dernier paragraphe, 2è ligne, lire : " du fait de ses positions générales " et non de ses " fonctions "

Coll. Fondation Jean Jaurès

GROUPE DES EXPERTS Le 2I juin I973

LES RIVERAINS DES AEROPORTS

La catastrophe aerienne du Bourget, le 3 juin dernier, a attiré l'attention sur la situation des riverains des aéroports. Mais les revendications de ces riverains sont anciennes et les opposent aux pouvoirs publics en une sorte de guerre permanente. Elles portent sur le danger couru par la population mais surtout sur le bruit. Elles n'ont reçu à ce jour aucune réponse satisfaisante. Ce problème est intéressant non seulement du fait de la situation vécue par les riverains mais parce qu'il touche à deux domaines importants : celui de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire d'une part, celui des choix technologiques d'autre part relativement à leurs conséquences sur la vie quotidienne des populations.

Nous évoquerons rapidement plus loin le cas particulier posé par le Salon du Bourget. Mais le P.S. doit définir une doctrine valable pour les zones riveraines des aeroports et la création éventuelle de nouveaux aéroports.

Nous examinerons ici :

1. La position des riverains en fonction de la gêne due au bruit
2. L'état de la législation et la règlementation administrative
3. Les possibilités de proposition du P.S.

X X

X

1. - La position des riverains est souvent mal perçue parce que les observateurs superficiels partent de l'affirmation qu'ils "n'avaient qu"à ne pas habiter là" ; des opérations de spéculation immobilières (dont nous parlerons plus loin) viennent comforter ce point de vue.
Or, il faut noter que le nombre des avions en circulation a augmenté considérablement ces dernières années : entre 1960 et 1970, le nombre des passagers a été multiplié par 4 et le tonnage du frêt par 7. A Orly, on comptait 150 décollages et atterrissages journaliers en 1960 ; on en compte 600 ;

./.

il y en aura 1000 à Orly et à Roissy en 1980 (1).
Ajoutons que Roissy fonctionnera 24 h sur 24 (alors que les mouvements de nuit son en principe interdits à Orly, mais il existe des dérogations) et servira aux supersoniques.
A cette augmentation du volume du trafic s'est ajoutée une augmentation du volume du bruit extérieur produit par les avions à réaction à partir de 1960. Aux Etats-Unis, on calculait que 1 million de personnes étaient gênées par le bruit des avions en 1960 ; ce chiffre est de 8 millions en 1970. L'aéroport d'Orly prétend que 200.000 riverains sont gênés par le bruit ; les associations de défense citent le chiffre de 500.000. Pour l'ensemble des principaux aéroports français, on peut évaluer le nombre de personnes gênées entre 500.000 et 1 million.

Les effets du bruit sur l'organisme humain sont encore relativement mal connus. Autour d'Orly, les observations faites dans les écoles révèlent une proportion très forte d'enfants agités et instables. L'enseignement est perturbé. Toutefois une enquête épidermologique pourrait seule indiquer d'une manière plus précise les effets du bruit sur la population concernée (nervosité etc...).
Les tracés des différentes zones de bruit réalisés par l'aéroport reposent sur une évaluation du bruit par ceux qui le provoquent et non par une estimation de la gêne au niveau de ceux qui la subissent. Ces zones sont les suivantes, selon une classification établie en 1965 :

. Zone A où aucun logement ne devrait être construit ; dite "de bruit intense" : 96 Pndb ou 83 DBA

. Zone B où les immeubles d'habitation en nombre limité, devraient être imposées ; dite "de bruit" : 89 pndb ou 78 DBA

. Zone C où des restrictions à la construction devraient être imposées ; dite "de bruit" : 84 pndb ou 75 DBA.

. Zone D où le bruit ne causerait plus de gêne.

Mais la Commission chargée d'établir ces normes a calculé un indice tenant compte de la répétition du bruit dans le temps. Elle part du principe que les avions font un mouvement par minute produisant du bruit pendant 30 secondes, pendant 16 heures de trafic continu (de 6h. à 22h.), soit une durée totale de bruit de 8h. par jour. Partant des études sur le bruit au travail, la commission a considéré qu'un bruit de 96 Pndb (ou 83 DBA) est sans danger lorsqu'il est perçu pendant une durée maximum de 8h. Les bases scientifiques d'un tel calcul paraissent bien faibles.

Ces évaluations et le tracé des courbes de bruit autour d'Orly sont vivement contestés.Ces délimitations ne sont d'ailleurs pas respectées, en ce qui concerne les mesures restrictives visant les constructions. Après 1965 et jusqu'à ce jour, on construit dans les zones interdites. Autour de Roissy, 20.000 personnes vivent en zone B. Les tracés des zônes autour de Roissy semblent d'ailleurs ménager des ilots de constructions.

2. L'état de la législation et la règlementation administrative

Dans la législation française relative au bruit et mise à jour le 15 juin 1972, aucun texte ne concerne le bruit des avions. Les ateliers d'essais de moteurs à réaction inscrits dans la momenclature de la loi du 19 décembre

../

1917 (1ère classe) modifiée le 20 Mars 1953, ont été supprimés de l'édition mise à jour en 1972. Quant aux aéroports, ils ne figurent pas au domaine d'application de la loi de 1917 (1), comme tous les établissements publics d'Etat, des collectivités du secteur nationalisé ou parapublic.

Une des revendications principales des riverains d'Orly et de Roissy se fonde sur l'ordonnance du 23 Octobre 1958 (2) relative aux expropriations pour contester le décret du 13 février 1973, instituant une taxe parafiscale en vue d'atténuer les nuisances. Ce décret ne prévoit aucune indemnisation pour les bâtiments d'habitation privée situés autour de l'aérodrome d'Orly. Les acquisitions d'immeubles, exceptionnelles et les aides à l'insonorisation d'habitations privées sont réservées à Roissy, parce que Roissy doit être exploité jour et nuit; de plus, il s'agit, non d'indemnité, mais d'aide financière de 66% d'un montant limité de travaux pour des immeubles situés dans des zones bien définies et acquis avant une date de référence.

Le décret du 13 février 1972 ne peut donc prendre ses fondements juridiques, ni sur la loi de 1917, ni sur l'ordonnance du 23 Octobre 1958. Selon les déclaration de M. DREYFUS, directeur général de l'Aéroport de Paris, il se fonde sur l'article 82 du Code de l'Urbanisme. Pour les riverains, cet article (3) , placé sous le titre des dispositions générales applicables à l'exécution de tous les projets d'aménagement, n'est pas applicable à des dommages révélés par l'exploitation d'un aérodrome exécuté depuis longtemps; de plus, l'insonorisation ne figure pas dans sa liste de servitudes.L'association des populations survolées par les avions d'Orly a donc déposé un recours au Conseil d'Etat pour abus de pouvoir . Les riverains contestent :

- les dates d'acquisition d'immeubles à partir desquelles toute demande d'aide cesse d'être recevable (1962 ou 1964 selon les emplacements) pour la répartition de la taxe puisqu'à ces dates les pouvoirs publics prescrivaient des mesures plus sévères contre le bruit; comment dans ces conditions, les riverains pouvaient-ils penser qu'il serait accru autour des aéroports ?

- les limites des zones de bruit fondées non sur des constats au moyen de stations de mesure comme le recommande l'annexe 16,à la Convention Internationale de l'aviation civile, mais sur des calculs arbitraires.

Ils soulignent l'absence de vue à long terme des pouvoirs publics : pour le nouvel aérodrome de Montréal, les autorités ont acheté 360 Km2 de terrain, contre 30 Km2 (à 4F le M²) à Roissy et 15Km2 à Orly.La note d'application stricte de limiter les constructions date de Mars 1972 seulement.

---

(1) la loi de 1917 vise les établissements industriels et commerciaux classés dangereux, insalubres ou incommodes.Ils sont soumis à surveillance; ne sont autorisés que sous réserve du droit des tiers et ceux de 1è classe doivent être éloignés des habitations.

(2) Les indemnités allouées doivent couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain causé par l'expropriation.

(3) N'auront droit à aucune indemnité les servitudes instituées en matière de voirie, d'hygiène et d'esthétique ou pour d'autres objets concernant, notamment l'utilisation du sol.

(.....) Toutefois, une indemnité est due s'il résulte de ces servitudes une modification à l'état antérieur des lieux déterminant un dommage direct, matériel et certain. Cette indemnité, à défaut d'accord amiable est fixée par le tribunal administratif.

../

Ils réclament, pour l'immédiat que l'aéroport d'Orly réduisent ses bruits, ou bien qu'il leur procure les moyens de quitter les lieux et fasse assurer à ceux qui restent la surveillance médicale et les soins gratuits contre les effets du bruit mentionnés par la circulaire du 26 Novembre 1971.

3. Les possibilités de propositions du P.S.

3. 1 Le Groupe socialiste vient de déposer 2 questions écrites, l'une relative à l'indemnisation rapide des sinistrés de Goussainville, l'autre relative à la reconstruction immédiate du C.E.S. Pierre Curie situé à 3 kms du bout de la piste 1 de Roissy.

3. 2 En ce qui concerne le problème particulier du salon du Bourget, le groupe est divisé, certains de ses membres craignant de se voir attribuer la remise en cause de Concorde. Or, les deux notions de manifestation de prestige et commerciale d'une part, de fonctionnement régulier de Concorde, d'autre part, sont bien distinctes.

3. 3 Le groupe travaille actuellement à une proposition de loi sur le bruit. Notons que la proposition de loi de la majorité en 1968, sur le bruit, celle du Groupe communiste et celle présentée par Mme Troisier sur les problèmes des aéroports n'ont eu aucun effet.

Le travail du Groupe socialiste devrait prendre en compte certaines des revendications immédiates des riverains en particulier celles portant sur l'indemnisation pour relogement, après avoir procédé à une évaluation chiffrée.

Il devrait s'appuyer sur les études techniques et juridiques du C.N.E.L. (Community noise équivalent level) qui sont à la base de la législation de l'Etat de Californie.

Toutefois devant les difficultés de faire aboutir des propositions au Parlement, un contact direct devrait être établi entre la commission du groupe socialiste chargée de cette proposition de loi et les associations de riverains.

Un travail à plus long terme doit dépasser les revendications des riverains. Il porte sur l'intégration des aéroports et de tous leurs effets dans les schémas d'urbanisme et dans les études d'aménagement du territoire. Il implique aussi de prévoir un moyen de contrôle des choix technologiques et de prévision de leurs implications.